

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
**École nationale de protection judiciaire de la jeunesse**

**Mémoire de validation professionnelle**  
**Formation statutaire des éducateurs**  
**Promotion 2016-2018**

**CALIS-KARATAS Ayse**

---

## **LA CITÉ**

**De l'acte à la parole, la conscience politique des jeunes pris en charge par la**  
**Protection judiciaire de la jeunesse**

---

**mai - 2018**

**Sous la guidance de BICAÏS Magali, Docteure, sociologie**

*« Vous pouvez leur dire, vous avez du pouvoir »*

(phrase d'un jeune adressée à une éducatrice)

## Les Remerciements

*Je tiens à adresser mes sincères remerciements :*

*À Madame Magali BICAÏS, pour sa grande disponibilité et ses précieux conseils.*

*À tous les professionnels du STEMOI et notamment de l'UEMO, pour leur disponibilité et les entretiens accordés, grâce à qui je me suis enrichie professionnellement.*

*Aux formateurs de l'ENPJJ (Site central et PTF), pour leur accompagnement dans ma professionnalisation.*

*À mes parents, mes frères et sœurs pour leur encouragement sans failles.*

*À mon mari, pour son soutien inconditionnel durant ces deux années.*

*Aux jeunes!*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
Contexte d'émergence du thème.....	2
Conscience politique et prise en charge éducative à la PJJ.....	5
<b>ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES.....</b>	<b>6</b>
I. La dimension politique dans le « comportement » des jeunes.....	6
II. La définition de mon public.....	7
III. Définir le politique.....	11
<b>PARTIE 1. Le rapport au politique des jeunes.....</b>	<b>13</b>
I. La socialisation politique des jeunes.....	13
II. La manifestation de la conscience politique chez les jeunes.....	16
III. Une illustration de la conscience politique des jeunes : les relations conflictuelles entre les jeunes et la Police.....	19
<b>PARTIE 2. Les modalités d'engagement des jeunes.....</b>	<b>24</b>
I. Le rapport à la politique traditionnelle et institutionnelle.....	24
II. Les nouvelles modalités d'engagement des jeunes.....	27
<b>PARTIE 3. Reconnaissance du politique dans la prise en charge.....</b>	<b>29</b>
I. La perception des éducateurs.....	30
II. Une reconnaissance qui varie selon le cadre d'intervention.....	32
III. Champ politique : la nécessaire maîtrise des codes.....	33
<b>PARTIE 4. Le milieu ouvert: un lieu approprié pour aborder le politique avec les jeunes?....</b>	<b>34</b>
I. Comment les éducateurs travaillent le politique avec les jeunes ?.....	35
II. Un sujet difficile à aborder par les professionnels.....	36
III. Les autres priorités.....	39
<b>PARTIE 5. Le dispositif d'expérimentation : Groupe d'activités « La Cité ».....</b>	<b>45</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>51</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>55</b>
<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>62</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>63</b>

## **INTRODUCTION**

Ce mémoire professionnel est réalisé dans le cadre de la formation statutaire des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Cette formation est d'une durée de deux ans. Je suis actuellement en deuxième année. Dans ce cadre, je fais un stage de professionnalisation qui a commencé le 11 septembre 2017 et qui prendra fin le 20 juillet 2018.

Mon stage se déroule à l'Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) d'une métropole de la région Auvergne-Rhône-Alpes.<sup>1</sup>

L'UEMO dépend du Service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI) de cette métropole. Le STEMOI est composé d'une autre UEMO ainsi que d'une Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) depuis janvier 2018. Avant cette intégration récente, l'UEAJ dépendait de l'Établissement de placement éducatif (EPE) de la métropole.

Le directeur de l'UEMO est aussi le directeur du STEMOI. L'unité est composée d'un responsable d'unité éducative (RUE), d'une adjointe administrative, d'une assistance sociale, de deux psychologues, ainsi que de dix éducateurs. L'UEMO prend en charge des jeunes qui ont entre 13 et 21 ans.<sup>2</sup> J'ai mené mes études et mon expérimentation à partir de ce terrain de stage. J'ai approfondi les missions des éducateurs de l'UEMO plus particulièrement dans la troisième et quatrième partie de mon mémoire.

### **Contexte d'émergence du thème**

Mon intérêt à étudier le rapport au politique des jeunes pris en charge par la PJJ remonte à ma première année de formation. Durant mon premier stage dont l'objectif était la découverte du

---

1 Par souci de confidentialité, j'ai anonymisé le nom de la structure, ainsi que le nom de la commune dans laquelle se trouve l'UEMO. Pour la compréhension de mon mémoire, il est toutefois important que je précise que c'est une métropole. Dans cette région, au total, il y a quatre métropoles. Tout au long du mémoire, pour désigner l'unité dans laquelle je fais mon stage, j'emploierai l'appellation suivante : l'UEMO.

2 Dans le cadre judiciaire civil, et plus précisément dans les mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE), les éducateurs peuvent travailler auprès des bébés et enfants qui ont moins de 13 ans. Je n'étudie ni cette mesure ni ce public dans mon mémoire. Dans le cadre pénal, très occasionnellement, des jeunes de 12 ans sont pris en charge par l'UEMO dans le cadre de mesures éducatives.

cadre d'intervention de la PJJ ; j'étais en immersion durant une semaine au Quartier des mineurs (QM) de la maison d'arrêt de la métropole où je fais actuellement mon stage. J'échangeais avec deux surveillants pénitentiaires du QM au sujet des mineurs incarcérés. Ils me relatent que certains de ces mineurs lisent le quotidien régional. J'étais agréablement surprise. Malheureusement, je ne m'imaginai pas que ces jeunes s'intéressent à la presse. La presse est un moyen permettant de s'informer sur ce qui se passe dans la société. Dans ce cas, la lecture de quotidien par le jeune peut-il indiquer un intérêt pour la vie publique ? Le journal n'est-il pas un moyen de relier les citoyens éloignés géographiquement entre eux ? En l'occurrence ici, le journal peut faire le lien entre le détenu qui est mis à l'écart de la société et l'homme libre.

J'ai pu faire d'autres observations au cours des entretiens éducatifs menés par les éducateurs de l'UEMO. Certains jeunes ont un discours qui renvoie à des questions sociales et politiques très pertinentes. Ce discours ne comporte pas pour autant un vocabulaire scientifique ou de référence théorique. J'ai pu entendre un jeune parlait de sociologie des quartiers à sa manière : « *Vous êtes déjà allé dans un quartier ? Tout le monde fume* ». Un autre qui pointait du doigt la légitimité que procurent certains statuts : « *Vous pouvez leur dire, vous avez du pouvoir* » (phrase d'un jeune adressée à un éducateur). Le fonctionnement de la Police était remis en question : « *La police nous contrôle jusque parce qu'on est en survêtement* ». Est-ce que le jeune qui expliquait que « *dans le quartier, il n'y a plus de club, la Plateforme jeunesse est partie, sinon tous les jeunes participeraient* » savait qu'il parlait de politique urbaine ? Est-ce que les jeunes prononçant ces discours sont dans une dynamique de revendication ? Souhaitent-ils se faire entendre par la société, les autorités politiques, et à commencer par l'éducateur ? Enfin, qu'est-ce que l'éducateur fait de ce discours ?

D'après mes représentations, ce discours a pu émerger chez les jeunes à la suite de leur propre expérience des difficultés sociales. Ainsi, le discours tenu reflète l'observation et l'analyse de la société du point de vue du jeune. Autrement dit, les jeunes font de la sociologie, de la philosophie et de la politique sans forcément le savoir. D'ailleurs, le sociologue Robert CASTEL explique que la sociologie ne doit pas être seulement un champ d'études réservées aux savants : « *un des objectifs principaux de la sociologie, serait d'essayer de comprendre et de prendre en charge ce qui pose problème aux gens, c'est-à-dire aussi au non-spécialiste, au vulgum pecus. En termes plus recherchés, cela signifie qu'il existe dans toute société, sans doute, et dans la nôtre, aujourd'hui, certainement, ce que l'on pourrait appeler des configurations problématiques, des questions qui s'imposent à l'attention, et pas seulement l'attention des savants, parce qu'elles perturbent la vie*

*sociale, disloquent le fonctionnement des institutions, menacent d'invalidations des catégories entières de sujets sociaux* ». <sup>3</sup>

Enfin, deux événements dans l'actualité de la région n'ont fait que renforcer mes questionnements concernant le rapport au politique des jeunes.

La caserne de la Gendarmerie de Grenoble a été incendiée le 21 septembre 2017. Certains médias ont mis en avant la dimension politique de l'incendie : « *un groupuscule d'extrême gauche derrière l'incendie de la gendarmerie?* », « *un groupuscule libertaire revendique l'incendie de la caserne de Grenoble* »<sup>4</sup>. Je me suis demandé si les médias auraient mentionné la dimension revendicative si l'auteur de ce même incendie était des jeunes issus des quartiers en Politique de la ville.

Le 21 novembre 2017, à Vienne, un jeune de 19 ans tentant de s'échapper à un contrôle de la Police municipale, se fait faucher par un train. Par la suite, des jeunes du quartier l'Isle dont été originaire le défunt, brûlent les poubelles, s'affrontent à la Police et aux Pompiers.<sup>5</sup> Cela me rappelle les événements de 2005 connu sous le nom de : « les émeutes de 2005 dans les banlieues françaises ». De nombreux sociologues, politologues ont cherché à savoir si ces émeutes ne constituaient pas un répertoire d'action politique.<sup>6</sup> Dans la même lignée, je m'interroge si dans le passage à l'acte des jeunes pris en charge par la PJJ nous pouvons déceler une dimension politique ?

J'ai donc formulé ainsi ma problématique : dans quelles mesures les jeunes pris en charge par la PJJ et provenant plus particulièrement des quartiers de la Politique de la ville associent à leurs comportements une conscience politique sans qu'elle soit exprimée comme telle ?

---

3 CASTEL Robert. « La sociologie et la réponse à la demande sociale », In LAHIRE Bernard (Dir.). *À quoi sert la sociologie ?* 2004, p. 89

4 « Grenoble: un groupuscule d'extrême gauche derrière l'incendie de la gendarmerie? ». *L'express* [en ligne], 22/09/2017, (consulté le 15 février 2018). LAGRANGE Catherine. « Un groupuscule libertaire revendique l'incendie de la caserne de Grenoble ». *Capital* [en ligne], 21/09/2017, (consulté le 15 février 2018).

5 L'Isle fait parti des quartiers de la Politique de la ville. « Vienne : nouvelle nuit de violences urbaines ». *Le Dauphiné* [en ligne], 23/11/2017, (consulté le 16 février 2018).

6 Le répertoire d'action politique est un concept de Charles Tilly. Il signifie l'ensemble des « *moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu* », PECHU Cécile. « Répertoire d'action » In : FILLIEULE Olivier, LILIAN Mathieu, PECHU Céline (Dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2009, p 454. Certaines recherches concernant les émeutes de 2005 : KOKOREFF Michel. « Sociologie de l'émeute. Les dimensions de l'action en question ». *Déviance et Société*, 2006, p. 521-533. LAPEYRONNIE Didier. « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 ». *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n°4, p. 431-448.

## **Conscience politique et prise en charge éducative à la PJJ**

Suite à la formulation de cette problématique, j'ai eu besoin de préciser en quoi mon projet de mémoire s'inscrivait dans la prise en charge éducative d'un éducateur à la PJJ.

Une des missions principales de la PJJ est de favoriser « *l'accès au droit commun* » des jeunes<sup>7</sup>. Ce travail peut se faire par exemple par le biais de l'insertion scolaire et professionnelle. Je pense que le développement d'un intérêt pour les questions sociétales chez les jeunes peut aussi constituer un moyen d'insertion sociale.

L'éducateur PJJ est aussi amené à travailler avec le jeune le passage à l'acte ainsi que l'intégration du respect de la Loi. Dans mon projet mémoire, j'é mets l'hypothèse qu'en permettant aux jeunes de travailler sur leurs modes de communication et dans une volonté de conscientisation, la dimension socio-politique de leurs comportements pourrait prendre une forme différente. Autrement dit, qu'ils puissent être dans la revendication tout en étant dans la légalité.

Nous verrons dans une première partie comment se manifeste le rapport au politique des jeunes pris en charge par l'UEMO. Ensuite, nous étudierons dans une deuxième partie, les modalités d'engagement des jeunes. Dans une troisième partie, nous nous interrogerons sur la question suivante : quelle reconnaissance pour l'intérêt que les jeunes de la PJJ peuvent avoir pour le politique. Puis, dans la quatrième partie, nous mènerons une réflexion pour savoir si le milieu ouvert est un lieu approprié pour parler de politique avec les jeunes. Enfin, nous terminerons par étudier mon dispositif d'expérimentation dans la cinquième partie. Mais, avant de commencer ma première partie, j'exposerai quelques éléments méthodologiques pour expliquer ma démarche de recherche.

---

<sup>7</sup> SULTAN Catherine. Note relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés. 24 février 2016, p.1

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Dans cette partie, j'expose certains éléments méthodologiques nécessaires à la compréhension de la suite de mon mémoire. J'ai apporté d'autres précisions méthodologiques sur ma démarche dans l'encart méthodologique ( Cf. annexe n°1 : Encart méthodologique).

### I. La dimension politique dans le « comportement » des jeunes

Au début de ma recherche, je me suis focalisée uniquement sur la recherche du politique dans la parole du jeune. En rapport avec le thème de mon mémoire, j'ai assisté aux « *Assises citoyennes – acte 3 – place aux jeunes !* » organisées dans la métropole. Dans ce cadre, le 20 septembre 2017, une conférence a eu lieu sur « *Les nouvelles modalités d'engagement des jeunes, préfiguration de la citoyenneté de demain ?* » du chercheur M. Fransez Poisson. L'idée principale est le fait qu'aujourd'hui les jeunes s'engagent plutôt dans des actions concrètes que dans les formes classiques de la participation (par exemple débat dans une instance). J'ai compris qu'il fallait que j'élargisse ma recherche pour prendre en compte d'autres dimensions que la parole.

D'ailleurs, si les jeunes pris en charge à la PJJ maniaient parfaitement la parole, est-ce qu'ils se retrouvaient ici ? Pour Yakoub Saâdia « *la parole de l'enfant en justice s'exprime non seulement oralement, mais aussi au moyen de ses agir et passages à l'acte* ». <sup>8</sup> La recherche d'un sens politique n'a pas de limite. Tout peut comporter un sens politique : la parole, l'acte, la tenue vestimentaire, et même le silence.

Le tag « *Fuck la police* », les rébellions contre les forces de l'Ordre, sont-ils seulement des infractions ? Ou bien peuvent-ils comporter une revendication ? Dans ce cas, pourquoi passer par l'acte pour porter cette revendication ? L'acte, est-ce un mode d'expression volontaire ou bien est-il posé par défaut d'appropriation d'autres modes d'action ? Est-ce qu'ils y auraient des infractions qui comporteraient plus un caractère politique que d'autres ?

Après tous ces questionnements, j'ai choisi d'utiliser le terme « comportement » dans ma problématique. Ce mot englobe aussi bien la parole, l'attitude que l'acte.

---

<sup>8</sup> YAKOUB Saâdia. « La parole de l'enfant en justice ». *Enfance*, 1992, p. 294

Après avoir défini ce que je recherchais à comprendre, je me suis interrogée auprès de quel public j'allais chercher ces éléments.

## **II. La définition de mon public**

Pour définir mon public, j'ai cherché à savoir sur quel critère je me basais. Je me suis aussi demandé si un public était particulièrement représenté dans les jeunes pris en charge dans l'UEMO.

### **II. 1 La délimitation du public étudié : les jeunes provenant des quartiers de la politique de la ville**

J'étudie dans mon mémoire les jeunes pris en charge par la PJJ. Nous pouvons aborder ce public à partir de critères différents : âge, sexe, nature de la mesure judiciaire, etc. Mon approche se base sur la provenance géographique et notamment la caractéristique socio-économique de ce public. Ce trait est d'ailleurs saillant dans la note de la PJJ relative à l'action éducative en milieu ouvert : *« les situations des mineurs et jeunes majeurs pris en charge sont très hétérogènes. Toutefois plusieurs facteurs de vulnérabilité y interagissent dans un contexte économique et social souvent précaire »*.<sup>9</sup> Autrement dit, ces jeunes sont confrontés aux problèmes socio-économiques traités par les hommes politiques. Étant concernés directement par les politiques publiques notamment dans le domaine social, ils semblent être bien placés pour pouvoir émettre un avis sur le politique. C'est pourquoi ce critère m'a semblé pertinent par rapport au sujet de mon mémoire.

Dans les représentations, ce contexte socio-économique précaire me fait penser aux quartiers dit « difficiles », aux « banlieues ». Cependant, ces termes sont imprécis, stigmatisant et renvoient plus à l'opinion publique. C'est pourquoi, j'ai souhaité préciser ce contexte socio-économique en me focalisant sur des critères plus objectifs. Ainsi, je me suis appuyée sur les « quartiers de la politique de la ville » (QPV). La politique de la ville *« a été progressivement mise en place à partir du début des années 1980 afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre*

---

<sup>9</sup> SULTAN Catherine. Note relative à l'action éducative en milieu ouvert au sein des services de la PJJ. 22 octobre 2015, p.2

*territoires* ». <sup>10</sup> Les quartiers éligibles à cette politique sont déterminés sur un critère unique : la « *concentration des populations à bas revenus* ». <sup>11</sup> Les populations qui y résident « *sont socialement défavorisées : on y observe une forte prévalence du chômage, de la précarité et de la pauvreté, et un niveau d'étude atteint en moyenne moins élevé que dans le reste de la population* ». <sup>12</sup> Pour Didier Lapeyronnie et François Dubet, ces quartiers sont conçus comme des « *lieux de relégation* ». <sup>13</sup>

Ainsi, ma démarche s'inscrit dans la sociologie urbaine, et plus particulièrement l'approche des questions sociales par le prisme du territoire.

## **II. 2 Le choix d'étudier le rapport au politique**

J'ai construit les critères de mon public à partir de mon terrain de stage et de mes premières lectures scientifiques.

Je n'avais pas encore délimité mon public lorsque j'ai commencé à parler de mon sujet de mémoire à l'équipe éducative de l'UEMO. Une éducatrice m'a expliqué la situation d'une jeune prise en charge qui pouvait entrer dans mon champ d'études. Cette jeune se présente comme étant une « communiste » voir « anarchiste ». Son père est kinésithérapeute, sa mère est enseignante.

Pour moi, il n'y avait pas vraiment d'intérêt à étudier cette situation. Si je souhaitais étudier les jeunes qui pouvaient être politisés, il était surtout question, pour moi, de comprendre quelle forme d'expression pouvait prendre le politique dans les paroles et les actes de jeunes ayant un capital culturel faible. <sup>14</sup> Ici, la jeune en question me semblait déjà en capacité d'exprimer un rattachement politique clair. La profession de ses parents me laissait, de plus, imaginer qu'elle avait un capital socio-culturel important. Mon souhait d'étudier des jeunes qui n'ont pas forcément un capital socio-culturel conséquent s'appuie sur l'idée de Valérie *BECQUET* qui explique d'ailleurs

---

<sup>10</sup> COUPPIE Thomas. « Insertion des jeunes issus de quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés ». *Bref (Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq)*, avril 2013, p.2

<sup>11</sup> Site gouvernemental de la politique de la ville: <http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire.1511>

<sup>12</sup> COUPPIE Thomas. *Op. Cit.* Avril 2013, p.2. Cf. annexe n°2 : Tableau qui montre l'écart entre les quartiers de la politique de la ville de la région Auvergne Rhône Alpes et l'ensemble de ce territoire.

<sup>13</sup> LAPEYRONNIE Didier, DUBET François. *Les Quartiers d'exil*.1992

<sup>14</sup> Le capital socio-culturel est un concept de Pierre BOURDIEU. Il permet d'expliquer que « *nos actions seraient ainsi en grande partie influencées par l'héritage que nous transmet notre entourage familial* », JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie. « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu ». *Idées économiques et sociales*, 2011, p.6

qu'il est important de « *prendre en compte le contexte local et ses caractéristiques [sociales] spécifiques pour étudier* » le rapport au politique des individus.<sup>15</sup>

Par exemple, l'engagement serait marqué par des déterminismes sociaux comme le niveau d'études et la catégorie socio-professionnelle. Les cadres et les diplômés du supérieur s'investiraient plus que les autres.<sup>16</sup> Selon l'enquête Valeurs de 2008, « *45 % des jeunes ayant terminé leurs études à 22 ans au plus tôt participent au moins à une association, contre seulement 24 % de ceux qui les ont achevées à 18 ans* ». <sup>17</sup> Or, parmi les jeunes résidant dans les QPV, « *les enfants d'ouvrier sont majoritaires, ceux dont le père est cadre ou profession intermédiaire sont beaucoup plus rares que parmi les autres jeunes urbains (14 % contre 35 %)* ». <sup>18</sup> De plus, les carrières scolaires de ces jeunes sont en moyenne nettement plus courtes, et plus chaotiques.<sup>19</sup> Chafik Hbila explique que ces caractéristiques « *ne sont pas sans conséquence sur leurs rapports à la participation* » politique.<sup>20</sup>

Dans ma recherche théorique, j'ai aussi constaté que les habitants des QPV ont une expression politique limitée.

Le taux d'abstention aux élections est plus important dans les populations les plus défavorisées.<sup>21</sup> Valérie BECQUET explique aussi que « *l'affaiblissement de la classe ouvrière comme mouvement social et organisation politique au début des années 1980 ont quasiment anéanti les possibilités de résistance des habitants des banlieues populaires* ». <sup>22</sup> Elle continue en montrant que « *depuis l'avortement de la « marche pour l'égalité » en 1983, l'ensemble des habitants des quartiers populaires n'ont jamais été en capacité de représenter une force politique autonome susceptible de porter leurs difficultés, besoins, et revendication à un niveau local voire national* ». <sup>23</sup>

Dans ces circonstances, je m'interroge sur les capacités des jeunes des QPV à réagir

---

15 BECQUET Valérie (Dir). *Jeunesses engagées*. 2014, 240 p.

16 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes*. Juin 2015, p.11

17 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Ibid.* p.11

18 COUPPIE Thomas. Op. *Cit.* Avril 2013, p.1

19 COUPPIE Thomas. Op. *Cit.* Avril 2013, p.1

20 HBILA Chafik. « La participation des jeunes des quartiers populaires : un engagement autre malgré des freins ». *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2014, p.3

21 BRACONNIER Céline. « Le vote et l'abstention en temps de crise ». *Savoir/Agir*, 2010.

22 BECQUET Valérie (Dir). Op. *Cit.* 2014, p.74

23 BECQUET Valérie (Dir). *Ibid.* p.74

politiquement.

L'expression politique dépendrait aussi de l'accès à la parole de l'individu. Pour le philosophe Jürgen Habermas, la participation au pouvoir politique suppose « *la maîtrise et le partage de codes linguistiques ou culturels* ». <sup>24</sup> Ceux qui ne les détiennent pas en seraient exclus. Or, Anne CROLL explique que le langage est le reflet de la condition sociale des individus. <sup>25</sup> Ces apports théoriques me questionne donc sur les capacités communicationnelles des jeunes des QPV à réussir à s'exprimer sur la scène politique.

Bien que ce critère socio-économique et géographique me parût intéressant au regard du sujet de mon mémoire, j'ai cherché à savoir si ce critère était suffisamment représentatif chez les jeunes pris en charge par l'UEMO.

### **II. 3 Une présence importante des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville à l'UEMO**

Au total, 183 jeunes sont pris en charge par l'UEMO dans lequel je fais mon stage. Parmi ces jeunes, 24 sont pris en charge dans le cadre civil (MJIE). Ainsi, le nombre de jeunes pris en charge dans le cadre pénal est de 159. Parmi ces derniers, 13 sont des mineurs non accompagnés (MNA). J'ai obtenu ces chiffres à partir de l'étude de la liste du logiciel de Gestion de l'activité et des mesures éducatives (GAME) de l'unité, à la date du 10 novembre 2017. Cette liste répertorie l'ensemble des jeunes pris en charge par l'unité, à une date donnée. Nous pouvons trouver sur cette liste, les noms et prénoms du jeune, sa date de naissance, son sexe, le nom de sa commune et la nature de sa mesure.

Ensuite, j'ai cherché à savoir quel était le nombre de jeunes provenant d'un quartier de la politique de la ville parmi ceux pris en charge dans le cadre pénal. Dans mon étude, je n'ai pas intégré les MNA pour avoir un public le plus homogène possible. <sup>26</sup> Ainsi, je me suis focalisée sur 146 jeunes. J'ai consulté un par un chacun des dossiers d'entre eux. Mon objectif était de récupérer

24 BIER Bernard. « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes ». *Pensée plurielle*, 2007/1, p.61

25 CROLL Anne. « La parole de l'exclusion : une parole à entendre ». *Mots*, mars 1996

26 L'étude du rapport au politique des MNA peut être très pertinent, cependant, ils relèvent d'autres dynamiques, notamment internationales.

leur adresse. Quelle que soit la situation du jeune (placement ou domiciliation chez les parents), j'ai pris l'adresse des deux parents. En effet, certains parents sont séparés, l'un peut habiter dans un QPV et pas l'autre. Ainsi, j'ai tapé l'adresse de chacun des 146 jeunes pour identifier lesquels venaient d'un QPV. Le site internet de la politique de la ville propose un système d'informations géographiques.<sup>27</sup> Ce système répertorie les adresses listées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) portant sur l'ensemble des quartiers prioritaires (QP) de la France. Les adresses portent également sur les anciens zonages de la politique de la ville : les zones urbaines sensibles (ZUS) et les quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) de France.

A la suite de cette recherche, je suis arrivé au résultat que le nombre de jeunes dont la résidence se situe dans un quartier de la politique de la ville est de 48. Autrement dit, ces jeunes représentent environ 32,88 % des jeunes pris en charge par l'UEMO dans le cadre pénal.

Après avoir déterminé mon public, j'ai défini le sens du terme politique. En effet, ce terme étant large, il fallait que je précise ce que j'entendais exactement par politique.

### **III. Définir le politique**

Le terme « politique » vient du grec “*polis*”, la Cité (communauté de citoyens) et “*techné*”, la Science : il se définit ainsi comme « *une science du gouvernement de la cité* ». <sup>28</sup>

En anglais, il y a trois sens différents du terme politique, « *qui correspondent à trois articles/déterminants différents en langue française* :

- *LE politique, ou Polity, qui renvoie au sens le plus général (régulations du monde social, « art du commandement social » d'Aristote, régime politique, État).*
- *LA politique, ou Politics, qui renvoie à la vie politique (tout ce qui gravite autour du pouvoir politique et a trait à la conquête de ce pouvoir : partis politiques, débats politiques, élections, etc.).*
- *LES politiques, ou Policies, qui renvoient à l'action publique, à ce qui est produit par le système ».*<sup>29</sup>

---

27 Site gouvernemental de la politique de la ville : [sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche](http://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche). Vous pouvez visualiser ce système d'information dans le document qui se trouve en annexe n°3.

28 Site internet La-Philo : <https://la-philosophie.com/definition-la-politique>

29 Site de l'Université numérique juridique francophone :

Mon mémoire est axé sur le sens le plus général, le premier sens du mot : « LE politique ». En effet, nous verrons que la dimension sociale revient beaucoup dans le discours des jeunes. Ceci dit, je me réfère, dans certaines parties du mémoire, aux deux autres sens : « LA politique » et « LES politiques ».

Dans mon mémoire, je me réfère aussi, au terme de « *compétence politique* » développé par Julien TALPIN.<sup>30</sup> Le citoyen pour être entendu par les gouvernants doit maîtriser un certain nombre de savoirs et savoirs-faire, autrement dit « *la grammaire de l'Institution* ». <sup>31</sup> Cependant, Julien TALPIN explique que « *dans des contextes où la politique est moins formalisée, les individus les plus dépossédés sont capables d'émettre des jugements politiques. Si ceux-ci ne se réfèrent pas directement au champ politique, ils peuvent néanmoins produire des raisonnements sur ce qu'il faut faire* ». <sup>32</sup> Je m'inscris dans ce courant, en cherchant « *une forme minimale de politisation* ». <sup>33</sup> C'est pourquoi, j'ai employé le terme de conscience dans ma problématique.

J'ai fait des entretiens de recherche aussi bien avec les jeunes que les éducateurs. <sup>34</sup> Je m'appuie tout au long de la rédaction de mon mémoire sur des extraits de ces entretiens. Je n'ai volontairement pas mis l'intégralité des entretiens en annexe. En effet, ayant fait sept entretiens avec les éducateurs et sept autres avec les jeunes, ceci aurait pris énormément de place.

Tout au long du mémoire, j'ai aussi exposé certains éléments de mon dispositif d'expérimentation. J'ai procédé ainsi pour que le lien que j'établis entre la théorie, mes observations sur le terrain de stage et ce que je propose par la suite soit davantage explicite. Néanmoins, j'ai consacré la cinquième partie à approfondir davantage mon expérimentation. Le projet d'expérimentation en tant que tel se trouve en annexe ( Cf. annexe n°6 : Projet d'expérimentation).

---

[https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/162/Cours/01\\_item/index10.htm](https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/162/Cours/01_item/index10.htm)

30 TALPIN Julien. « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique ». *Revue française de science politique*, 2010/1, p.91

31 TALPIN Julien. *Ibid.* p.106

32 TALPIN Julien. *Ibid.* p.97

33 TALPIN Julien. *Op. Cit.* 2010/1, p.97

34 Vous pouvez trouver la grille d'entretien auprès des jeunes en annexe n°4 et celle auprès des éducateurs en annexe n°5.

## **PARTIE 1. Le rapport au politique des jeunes**

Dans cette partie, nous verrons que le rapport qu'entretiennent actuellement les jeunes avec le politique dépend de leur socialisation politique. Nous étudierons aussi comment ce rapport se manifeste concrètement. Enfin, j'illustrerai la conscience politique des jeunes en étudiant leurs relations avec les Forces de l'Ordre.

### **I. La socialisation politique des jeunes**

Pour étudier la conscience politique des jeunes, il est primordial d'étudier leur socialisation politique. En effet, cette conscience plus qu'un état, est un processus.<sup>35</sup> L'intérêt pour la chose politique ne résulte pas que de la volonté de l'individu.<sup>36</sup> L'accès à l'engagement par exemple, est à priori non sélectif, repose sur un principe d'égalité et se calque sur le modèle bénévole.<sup>37</sup> Et pourtant, l'analyse des pratiques d'engagement des jeunes montre que l'accès est conditionné par des « *caractéristiques sociales distinctives et [...] d'une socialisation propice à l'engagement* ». <sup>38</sup> Une étude portant sur les conseils de jeunes explique que ces « *instances de participation [sont] très fortement « accaparées » par des étudiants ou des jeunes en réussite sur le plan scolaire, social et/ou professionnel* ». <sup>39</sup>

Pour Annick Percheron, la socialisation politique est « *l'ensemble des mécanismes et (des) processus de formation et transformation de systèmes individuels de représentation, d'opinion et d'attitude politiques* ». Ces processus « *participent à l'appropriation par les individus, d'un ensemble de valeurs et d'actions qui guident leur manière de penser la politique et d'agir en conséquence* ». <sup>40</sup>

Cette socialisation se fait au sein de la famille, du cercle social et à l'école. Ainsi, j'ai cherché

---

35 BORDES Véronique ; IDAYASSINE Sophia. « Engagement des jeunes : comment les faire participer ? ». Diversité, 2016/2, p. 51–56.

36 BORDES Véronique ; IDAYASSINE Sophia. *Ibid.*

37 BECQUET Valérie. « L'engagement des jeunes au miroir de l'action publique ». Diversité, 2016/2, p. 44–50.

38 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014, p.26

39 HBILA Chafik. *Op. Cit.* 2014, p.4

40 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014, p.27

à savoir quelle était la socialisation politique des jeunes que j'ai interrogée.

### **I. 1 Socialisation primaire : le rôle de la famille**

Deux jeunes m'ont relaté que dans leur famille et parmi leurs amis, personne ne parlait de politique. Les familles de trois autres jeunes discutent de politique mais le jeune ne participe pas au débat. Donald dit « *mes parents oui, mais moi je ne m'intéresse pas à la discussion* ». <sup>41</sup> Sofian explique que « *ce sont les grands : mes grands frères et sœurs, mes parents qui parlent de ces sujets mais je n'écoute pas vraiment* » ; il rajoute que sa famille a voté pour Macron aux dernières élections présidentielles. Or, Labadie Francine et Ragi Tariq expliquent que la transmission du politique par la famille est davantage efficace quand quatre conditions sont réunies : « *l'intérêt manifeste des parents pour la politique, les préférences politiques explicites, l'unité parentale dans les choix politiques et la communication de ces choix en direction des enfants* » <sup>42</sup>

### **I. 2 La socialisation par les pairs**

La famille de deux autres jeunes ne discute pas de politique mais parmi leurs amis il y en a qui en parlent. Ainsi, Dino relate « *mes potes surtout. Ils parlent par exemple des attentats, des Schmitts qui tapent des jeunes, les émeutes à Paris, pas trop des autres choses* ». <sup>43</sup> Amir exprime « *oui mes amis, des plus grands que moi. Il y a des débats politiques tous les jours. Ils parlent des inégalités. Mais moi je m'en fou* ». Bien que ces jeunes ne prennent pas part au débat, ils sont en capacité de transmettre les sujets politiques abordés. De plus, nous voyons quels sont les centres d'intérêt politique. Bernard BIER constate aussi que « *les jeunes se socialisent de plus en plus entre pairs* ». <sup>44</sup> En partant de ce constat, j'ai intégré la dimension groupale dans mon dispositif d'expérimentation.

---

41 Dans un souci de confidentialité, j'ai anonymisé l'identité de l'ensemble des personnes interviewées. J'ai volontairement gardé la consonance étrangère de certains prénoms. Au regard du thème et du public de mon mémoire cela peut être important pour la compréhension de certains éléments.

42 LABADIE Francine, RAGI Tariq. *Op. Cit.* 2002, p.16

43 Le terme « Schmitt » employé par les jeunes renvoie à la Police.

44 BIER Bernard. « La place des jeunes, un enjeu de citoyenneté ». *Hommes et Migrations*, mars 1996, p.28

### **I. 3 La socialisation politique à l'école**

Valérie Becquet constate l'importance du « *moment école* » dans la construction des premières expériences politiques.<sup>45</sup> Cette expression est empruntée à Bernard Bier et à Alain Vulbeau ; ils le définissent comme un « *espace-temps formateur* ». <sup>46</sup> Cette construction se fait notamment par les élections de délégués ou encore par les mobilisations lycéennes. De plus, une des missions de l'école est la formation des citoyens.

L'ensemble des jeunes se rappellent d'avoir parler de politique à l'école. Cependant, ils ne sont pas en capacité de me dire les sujets abordés. Ils expliquent cette incapacité par leur faible fréquentation de l'école. Dino dit « *je suis en CAP boulangerie à l'IMT, oui on en a parlé mais je ne sais plus trop de quoi, je ne suis pas trop allé à l'école au collège* ». Il en est de même pour Louis : « *je suis scolarisé au lycée en seconde bac pro commerce, je sais qu'on en a déjà parler mais je m'en rappelle plus trop, je n'étais presque jamais là* ».

Quand bien même, la politique est abordée à l'école, il se pose la question de savoir sous quelle forme elle l'est. Donald explique « *non je n'ai pas l'impression d'avoir pu en parler, il n'y avait pas de débat, le professeur parlait et nous on devait écouter* ». A travers le discours de Donald, nous voyons plus une transmission verticale du savoir qu'un échange. A ce sujet, Ragi Tariq explique que le regard de l'École sur le sens de l'éducation civique tend à changer pour favoriser la participation des élèves. Ceci passe notamment par la mise en place davantage de dispositifs d'expérimentation de la participation, tout en maintenant les cours d'éducation civique.<sup>47</sup>

Quant à Sofiane « *on n'a pas le droit de parler de politique à l'école* ». Est-ce que Sofiane comprend à travers cette interdiction, l'impossibilité de parler de certains sujets politiques précis qui seraient tabous ?

Nous voyons dans cette première partie, qu'un jeune qui n'a pas pu bénéficier de socialisation politique au sein de sa famille, en a toujours la possibilité dans d'autres cercles. Ainsi, la socialisation politique primaire n'est pas aussi déterminante que ça dans le rapport que le jeune aura plus tard au politique. Cependant, se pose la question de ce qu'il en est de la socialisation politique d'un jeune où la politique est ni parler dans sa famille, ni dans son entourage social et de plus s'il a été déscolarisé ? Qui se charge de l'éducation à la citoyenneté du jeune qui est dans cette

---

45 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014 p.28

46 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014 p.28

47 RAGI Tariq. « Citoyenneté et participation des jeunes en France ». *Agora débats/jeunesses*, 2002, p.119

situation ? Ces observations me laissent penser qu'il est important de dispenser cette éducation citoyenne dans une prise en charge de la PJJ. En effet, cette prise en charge peut être la dernière avant la majorité du jeune.

## **II. La manifestation de la conscience politique chez les jeunes**

La première question que j'ai posée aux jeunes était très large : « *est-ce que vous pensez que les jeunes ayant commis des infractions ont des raisons politiques ?* ». <sup>48</sup> Pratiquement tous les jeunes m'ont répondu non. Je ne me suis donc pas contentée de cette réponse. En effet, dans mon mémoire j'émet l'hypothèse que la manifestation politique chez les jeunes n'est pas verbalisée telle qu'elle. J'ai continué à approfondir mes recherches en cherchant des critères qui permettent d'analyser l'expérience politique des jeunes. Ainsi, Valérie BECQUET propose quatre critères pour étudier ce phénomène : « *l'ensemble de représentations et de pratiques, le vote, la participation à une organisation, et les pratiques protestataires* ». <sup>49</sup> J'ai donc utilisé ces critères pour élaborer les questions de ma grille d'entretien auprès des jeunes. <sup>50</sup>

Dans cette partie, je me suis appuyée sur le premier et le dernier critère proposé par Valérie BECQUET. J'ai étudié le critère du vote et de la participation à une organisation dans la deuxième partie de mon mémoire qui porte sur les modalités d'engagement.

### **II. 1 Les causes soutenues par les jeunes**

Fransez Poisson explique que les jeunes peuvent être engagés pour une cause, adhérer à une idée, soutenir des valeurs sans pour autant que cela se traduise par une action quelconque ou la participation à un mouvement. <sup>51</sup> Ainsi, j'ai cherché à savoir si les jeunes interrogés soutiennent des causes au moins au niveau de la pensée. Jean a une pensée pour les « *Africains qui n'ont pas de quoi manger* ». Dino soutient « *les gens qui sont tués en Syrie* ». Sofiane est touché par « *les massacres en Palestine* ». La cause soutenue par Ken est bien différente de celle des autres jeunes: «

---

48 Cf. annexe n°4 : Grille d'entretien auprès des jeunes

49 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014, p.15-16

50 Cf. annexe n°4 : Grille d'entretien auprès des jeunes

51 POISSON Fransez. « Articulier l'accompagnement des jeunes et leurs engagements individuels : l'exemple d'une junior association ». *Informations sociales*, 2016/4, p. 116-125

*l'adoption des enfants par les homosexuels ».*

Nous observons que les causes soutenues par les jeunes renvoient majoritairement plus à la politique internationale que locale. Les pays mentionnés sont situés dans des zones de conflit et/ou sont en voie de développement. Comment expliquer cet intérêt ? Peut-être que les jeunes s'identifient à ces causes en raison de l'Islam ou pour des raisons sociales.<sup>52</sup> L'identification pourrait s'expliquer par une situation partagée entre ces jeunes et la population de ces pays : la domination sociale et la discrimination.<sup>53</sup>

## **II. 2 La contestation du fonctionnement de la justice et de certaines lois**

Nous avons vu qu'un des critères d'analyse du rapport au politique des jeunes sont les pratiques protestataires. Ainsi, j'ai demandé aux éducateurs si les jeunes contestent le fonctionnement de la justice ou bien des lois particulières. J'ai également posé cette question aux jeunes eux-mêmes.

La loi la plus contestée est celle concernant la pénalisation du cannabis. Un grand nombre souhaitent sa dépénalisation.

Des jeunes ne comprennent pas pourquoi certains actes sont considérés comme des infractions. Amir pointe du doigt le délit d'occupation des espaces communs d'immeuble (cage à escalier, hall) : *« je ne comprends pas pourquoi c'est grave qu'il y ait des jeunes qui sont sous des immeubles, ça devrait être normal »*. L'éducatrice Mylène explique que le jeune dont elle est la référente *« ne comprend pas pourquoi dire à son propre copain sale black constitue une insulte, un propos discriminatoire illégal. Il lui dit « ce n'est pas grave, on parle comme ça entre nous »*. Donald affirme : *« ils poursuivent les trafiquants de drogue, pourquoi ils n'interviennent pas sur l'alcool aussi »*. Il rajoute : *« en réalité ils s'en foutent de la drogue, ils savent très bien où est fait le trafic, ils font des enquêtes de 9 mois au lieu d'intervenir tout de suite pour régler le problème »*. Cette phrase de Donald montre qu'il souhaite tout de même une intervention des Forces de l'Ordre.

D'autres jeunes contestent le fait qu'en fonction de l'auteur de l'infraction, le traitement judiciaire n'est pas le même. L'éducatrice Célia me transmet les propos d'un jeune : *« les hommes politiques sont tous des fraudeurs et après ils nous représentent soi-disant »*. L'éducateur Marc

---

52 INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. « Améliorer le rapport entre jeunes et institutions ». *Cahiers de l'action*, 2011/2, p.55

53 INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. *Ibid.*. p.56

rapporte une autre affirmation: « *le monde est fait d'exploiteurs, ceux qui fument sont sur-pénalisés par rapport aux banques* ».

Nous voyons à travers les propos des jeunes et les infractions qu'ils citent, qu'ils contestent avant tout les lois par lesquelles ils se sentent concernés. Néanmoins, leurs interrogations laissent penser qu'ils ne sont pas insensibles à l'élaboration des Lois.

### **II. 3 Un sentiment d'injustice individuel**

J'ai alors souhaité savoir si les problèmes mis en avant par les jeunes pris en charge par la PJJ étaient partagés par l'ensemble de la population. Selon Sofiane, la réponse est non : « *on peut changer le problème entre les jeunes et la police mais ce n'est pas le problème de tout le monde* ».

Pour l'éducateur Dimitri « *les jeunes sont très centrés sur eux-mêmes, ils n'ont pas un sens élargi des problèmes. Par exemple, ils contestent l'attitude d'un principal en particulier d'un collègue donné mais ils n'élargissent pas leur cas en remettant en question la politique de l'éducation nationale* ». Cet éducateur ayant travaillé dans un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) donne un autre exemple : « *en prison, les jeunes n'ont que des revendications personnelles sur leurs conditions de détention. Ce sont des revendications purement matérielles et factuelles : demande de pain, promenade, télévision. Ils ne se posent pas la question de savoir pourquoi les jeunes vont en détention, ils acceptent leur condition très vite* ».

Cette dimension individuelle ne semble pas être propre aux jeunes pris en charge par la PJJ. Le phénomène individuel est également observé dans l'engagement des jeunes dans les associations caritatives. Une des motivations à s'engager serait l'effet bénéfique que cela rapporterait à l'engagé sur l'insertion professionnelle, l'image renvoyée en matière de personnalité et l'acquisition de compétences.<sup>54</sup>

L'éducateur Dimitri explique que le discours égocentrique des jeunes est d'une certaine manière induite par la nature de la prise en charge. A la PJJ, en milieu ouvert, les jeunes ont un suivi éducatif plutôt individuel : « *on est centré sur eux* ».

Comment alors passé d'une revendication pour soi à un engagement pour l'ensemble de la

---

<sup>54</sup> CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE. « Nouvelles formes de l'engagement ». *Agora débats/jeunesses*, 2003, p. 14-27.

société ? Tariq RAGI définit d'ailleurs la citoyenneté comme étant « *le lien préférentiel de construction d'une communauté politique par le dépassement, voire l'arrachement aux particularismes sociaux et culturels* ». <sup>55</sup>

Sans vouloir résoudre la question de l'individualisme qui concerne l'ensemble de notre société et particulièrement la population des jeunes (l'égoïsme étant le propre de l'adolescence), j'ai cherché à savoir comment en tenir compte dans l'accompagnement. En partant de ces constats, dans mon dispositif d'expérimentation, j'ai proposé une activité collective. Le collectif peut permettre au jeune de se rendre compte que sa problématique individuelle est aussi une problématique partagée par d'autres. <sup>56</sup>

### **III. Une illustration de la conscience politique des jeunes : les relations conflictuelles entre les jeunes et la Police**

Nous venons de voir que les revendications des jeunes étaient plutôt individuelles. Et pourtant, les « émeutes de novembre 2005 » peuvent démontrer le contraire. A cette période, deux jeunes, Ziyad Benna âgé de 17 ans et Bouna Traoré âgé de 15 ans, pourchassés par la police, meurent électrocutés dans une cabine à haute tension. <sup>57</sup> En réaction, les jeunes dit « *de cité* » mettent à feu leur quartier, en brûlant voitures et poubelles, en dégradant les bâtiments et affrontent les forces de l'ordre durant trois semaines. <sup>58</sup> Ces actes spontanés, non anticipés, se propagent dans les autres villes de France. Ainsi, nous voyons ici une réelle capacité de mobilisation.

Le rapport aux Forces de l'Ordre serait-il un moyen de rassembler ? Je ne sais pas, mais il est certain que les rapports entretenus entre les jeunes pris en charge par l'UEMO et les Forces de l'Ordre sont particuliers. En effet, sur les 146 jeunes pris en charge dans le cadre pénal, 19 ont commis une infraction en direction d'une personne dépositaire de l'autorité publique, et plus précisément des Forces de l'Ordre. Parmi ces jeunes 9 ont résidé ou résident dans un Quartier de la politique de la ville (QPV). Autrement dit, environ 47,37 % des jeunes ayant commis des infractions

---

<sup>55</sup> RAGI Tariq. *Op. Cit.* 2002, p.107

<sup>56</sup> Cf. annexe n°6 : Projet dispositif d'expérimentation

<sup>57</sup> « Clichy-sous-Bois : le destin tragique de Zyed et Bouna », *Le Parisien* [en ligne], 16 mars 2015, (consulté le 23 mars 2018).

<sup>58</sup> « En 2005, trois semaines d'émeutes urbaines », *Le Figaro* [en ligne], 25 octobre 2015, (consulté le 23 mars 2018).

sur les Forces de l'Ordre sont originaires d'un QPV. Parmi les infractions commises sur les Forces de l'Ordre, il y a l'outrage, la menace, la rébellion (résistance violente). J'ai fait le choix de ne pas étudier l'infraction « refus d'obtempérer » car elle était toujours liée à une infraction au Code de la route. Le rapport aux Forces de l'Ordre et le lieu de résidence semble ici intimement lié et ceci n'a rien d'anodin si nous l'associons justement à la mobilisation des "cités".

Au niveau national, ce type de violence entre les jeunes et les forces de l'Ordre se développe et se ritualise depuis 1990.<sup>59</sup> Ces mobilisations sont ponctuelles, sans parole et se déclenchent à la suite d'un événement. Elles ne perdurent pas dans le temps et ne se transforment pas en revendications. Pour Régis Cortéséro et Eric Malière, ces « émeutes » sont une « *forme particulière de protestation sociale : elle exprime une demande politique lorsque les canaux traditionnels [...] d'expression ne fonctionnent plus* ». <sup>60</sup> La mise en mots de cette « tension » entre la Police et les jeunes ne permettrait-elle pas d'éviter une énième « altercation » ?

En partant de l'hypothèse que le passage à l'acte des jeunes peut s'expliquer par un déficit de recours au verbal, j'ai proposé un débat mouvant dans mon dispositif d'expérimentation. L'objectif était de développer leurs compétences communicationnelles.

Mais alors qu'est-ce qui fait concrètement tension ? Quelle est la source de ce conflit ? Qu'est-ce que les jeunes reprochent ?

### **III. 1 La question ethnique**

Le jeune interviewé Louis témoigne : « *y en a qui sont racistes mais pas tous les policiers. Moi je n'ai jamais été victime de racisme, je ne suis pas typé. Mais je le vois avec mes amis. Une fois on s'est fait contrôler : il y avait un noir, les policiers l'ont descendu, ils l'ont taillé : « sale noir », et lui a rien pu faire* ». <sup>61</sup> L'éducatrice Mylène me rapporte « *un simple contrôle d'identité par la police se transforme quelquefois pour le jeune en une infraction d'outrage*. Le jeune Amir

---

59 BORDET Joëlle (et al). « Significations et enjeux de la révolte de novembre 2005 des jeunes des quartiers défavorisés ». Nouvelle revue de psychosociologie, 2006/2, p. 119-130.

60 CORTESERO Régis ; MALIERE Eric. « La diversité des formes d'engagement des « jeunes des quartiers » ». Diversité, 2016/2, n°184, p. 37-43.

61 Le terme « *typé* » utilisé dans le langage familial signifie avoir les caractéristiques apparentes d'une personne d'origine étrangère. L'expression « *ils l'ont descendu* » renvoie au fait qu'ils l'ont humilié. Le mot « *taillé* » quant à lui veut dire insulter.

m'explique qu' « à force de nous contrôler ils nous cherchent, ils nous cherchent parce qu'on est arabe ».

Nous observons ici que les jeunes parlent du délit de faciès sans pour autant qu'ils aient utilisé ce terme. Est-ce que la maîtrise par les jeunes des termes juridiques pourrait favoriser une résolution du problème qu'ils identifient par les voies juridiques et légales ?

L'éducateur Marc m'explique aussi que « l'adolescence est une période de construction de l'identité. Or, le délit de faciès touche l'identité, c'est pour ça qu'il est davantage insupportable pour les jeunes ».

Cette dimension ethnique expliquée par les jeunes et l'éducateur, je l'ai également constaté lors d'une étude d'un dossier d'un jeune ayant commis un outrage envers un policier. Je voulais savoir quelle était la nature de l'outrage. Dans l'ordonnance de placement sous Contrôle judiciaire (CJ) du jeune Valentin, j'ai pu prendre connaissance de l'outrage : « *sale français de flic* ». <sup>62</sup> Ici, le jeune ne semble pas attaquer seulement la profession de l'agent mais également son identité ethnique. Un an plus tôt, ce jeune avait commis un autre outrage envers un autre policier ; il lui avait dit « *vous mangez du porc, bande de fils de pute* ». <sup>63</sup> J'é mets l'hypothèse que l'expression « *vous mangez du porc* » renvoie à la dimension religieuse. Le porc est un aliment interdit dans deux religions monothéistes. Je n'ai jamais rencontré Valentin mais de son prénom je m'imaginai qu'il était lui-même français. Du coup, je ne comprenais pas pourquoi il renvoyait au policier son identité française. En regardant de plus près son histoire familiale, je me suis rendu compte que ses deux parents séparés avaient des origines et religions différentes. Étant lui-même en recherche identitaire, j'ai mieux compris le caractère de ses outrages.

Valérie BECQUET explique le risque encouru d'aborder les relations en terme d'ethnicité : « *la construction identitaire autour [...] de sa couleur de peau, de son appartenance religieuse, [...] des formes de discrimination en tout genre élabore des éléments susceptibles de fonder la personnalité de ces jeunes autour d'une « culture de l'ethnicité* ». <sup>64</sup> Autrement dit, il peut y avoir un risque de repli communautaire et d'effritement du sentiment d'appartenance à la nation française pour ces jeunes.

---

62 Cf. annexe n°7 : Ordonnance de placement sous Contrôle judiciaire du jeune Valentin

63 Cf. annexe n° 8 : Procès-verbal du jeune Valentin où est inscrite cette injure

64 MALIERE Eric. « De l'émeute à la mobilisation associative face à « l'injustice » chez les « jeunes de cité » » In BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014, p. 84

Enfin, une des conséquences des mauvaises expériences des jeunes avec les Forces de l'Ordre est la perte de légitimité de ces autorités aux yeux des jeunes.<sup>65</sup> Cette perte de légitimité peut favoriser le passage à l'acte contre les Forces de l'Ordre.

### **III. 2 Les infractions contre les Forces de l'ordre : traduction d'un « sentiment de vengeance » ?**

Sur les sept jeunes interrogés six estiment justifié le passage à l'acte des jeunes contre les forces de l'Ordre. Il en est ainsi pour Dino : « *les flics font pareil. C'est normal qu'on réagisse comme ça. Ils prennent les gens pour des méchants, ils font des blagues racistes, ils mettent des tartes dans la tête au pif* ». <sup>66</sup> Pour Louis, « *les policiers aiment frapper les jeunes et du coup les jeunes se vengent* ». Amir va jusqu'à dire que certains jeunes « *ont la haine contre la police* ». Pour Régis Cortéséro et Eric Malière « *souvent vues comme des « incivilités » ou des « violences gratuites », ces attitudes s'articulent en réalité à un sentiment d'injustice global [...] Elles relèvent d'une « délinquance expressive »*. <sup>67</sup> Valérie BECQUET explique ces actes par le fait que « *les forces de police sont perçues comme les garants d'un ordre social profondément injuste* ». <sup>68</sup> Néanmoins, je tiens à rappeler que ces jeunes sont en période d'adolescence. Durant ce processus, ils peuvent être à la recherche de limites. C'est pourquoi, ces actes peuvent aussi être lus comme une défiance de l'autorité et de l'ordre établi.

En partant du constat que certains jeunes estiment inadaptée voir violente la manière dont les Forces de l'Ordre les interpellent, j'ai proposé une activité de théâtre forum dans mon dispositif d'expérimentation. A travers des mises en situation de contrôle de policier, l'objectif était de comprendre la position du policier et chercher des solutions ensemble pour que les contrôles soient plus pacifiques. <sup>69</sup>

---

65 Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. *Op. Cit.* 2011/2

66 Dans le langage familier, l'expression « *mettre une tarte* » signifie mettre un coup ou une gifle. L'expression « *au pif* » est utilisée pour dire au hasard.

67 CORTESERO Régis ; MALIERE Eric. *Op. Cit.* 2016/2, p. 37–43

68 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014.

69 Cf. annexe n°6 : Projet dispositif d'expérimentation

### III. 3 Les « gentils » et les « méchants » policiers

Pour l'éducateur Marc, les jeunes perçoivent la « *Justice, la Police, l'autorité comme un tout qui aura toujours raison par rapport à eux et donc sont contre eux. Ils ont rarement une image nuancée de la justice* ». J'ai pu également voir cette assimilation de la Justice à la Police dans l'étude d'un dossier d'un jeune ayant commis une infraction contre les Forces de l'Ordre. Dans le cadre d'une mesure de réparation, l'éducateur lui a proposé un « *devoir de réflexion* » sur son délit. Sur le devoir, à la question : « *qu'évoque la Justice pour vous ?* », le jeune a répondu « *c'est comme la police* ». <sup>70</sup>

Cependant, durant mes entretiens de recherche auprès des jeunes, l'ensemble des jeunes ont établi une distinction parmi les policiers. Ils ne considèrent pas les policiers comme une entité homogène. Pour Jean « *il y a des policiers gentils, et d'autres sont méchants* ». Pour Louis : « *certains policiers ne méritent pas ce que les jeunes font. Il y en a qui font leur boulot d'autres font les bonhommes. Ils ont un équipement, ils savent très bien du coup qu'on ne peut pas les toucher, ils en profitent et insultent* ». Les propos de Louis montrent qu'il est conscient que « *L'État détient le monopole de la violence physique légitime* ». <sup>71</sup> Sofian n'aime pas la Police mais il est tout de même reconnaissant : « *en même temps s'ils n'étaient pas là, il y aurait des guerres, des conflits, des bagarres générales* ». Bien que Dino affirme qu'« *il ne faut pas les mettre tous dans le même sac* », il précise « *mais la manière comment font certains, fait que ça met la haine contre toute la police* ». Les discours des jeunes font preuve de lucidité, ils semblent faire la part des choses.

La catégorisation par les jeunes des « bons » et des « méchants » policiers peut illustrer une conception dichotomique des jeunes. Tout comme le fait qu'ils opposent les Forces de l'Ordre et les jeunes. En partant de ces observations, j'ai proposé dans mon dispositif d'expérimentation un débat mouvant. L'objectif était de favoriser une conception plus nuancée des idées préétablies. <sup>72</sup>

---

70 Cf. annexe n° 9 : Document « *devoir de réflexion* » de la mesure de réparation du jeune

71 EABRASU Marian. « *Les états de la définition wébérienne de l'État* ». *Raisons politiques*, 2012, p 187

72 Cf. annexe n°6 : *Projet dispositif d'expérimentation*

## **PARTIE 2. Les modalités d'engagement des jeunes**

Il existe trois grands espaces d'engagement et de citoyenneté. Le premier est l'espace politique dit « *traditionnel* ». Celui-ci se traduit par l'engagement dans un parti politique, l'adhésion à un syndicat, ou encore par l'élection. Ensuite, il y a l'espace associatif. Le troisième est l'espace institutionnel. Il prend la forme d'un « *espace de démocratie participative organisé par l'État et les collectivités territoriales, pour un dialogue structuré* ». <sup>73</sup> Les conseils de jeunes dans les mairies en sont une illustration.

J'ai cherché à savoir si les jeunes de mon échantillon pensaient que les problèmes dans la société pouvaient changer par l'intermédiaire de ces trois espaces. <sup>74</sup>

### **I. Le rapport à la politique traditionnelle et institutionnelle**

Les jeunes sont mitigés sur le fait que les problèmes puissent changer grâce à l'espace traditionnel et institutionnel. Pour le savoir, je les ai interrogés sur leur conception des outils proposés dans ces espaces : le vote, l'association, le dialogue. Néanmoins, en dehors de la volonté des jeunes, nous verrons qu'il y a aussi un autre facteur qui explique ce positionnement.

#### **I. 1 Un vote « inutile »**

Les jeunes ne croient pas vraiment que le vote constitue un levier de changement. Parmi les jeunes interviewés, seuls deux étaient majeurs. Aucun des deux n'a voté aux dernières élections présidentielles et législatives de 2017. Ken n'est pas vraiment convaincu qu'avec le vote, on puisse changer l'ensemble des problèmes : « *certaines choses pourront changer, mais pas tout, la société ne changera pas, on peut essayer quand même en allant voter mais ce n'est pas sûr que ça va changer* ». Donald ne pense pas que le vote est un moyen d'expression de ses opinions et n'estime pas satisfaisante l'offre politique : « *on n'a pas notre mot à dire. J'ai 18 ans, je ne suis pas allé*

---

<sup>73</sup> BECQUET V. ; LINARES de C. (Dir.). *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*. 2005, 190 p.

<sup>74</sup> Cf. annexe n°4 : Grille d'entretien auprès des jeunes

voter. *Les candidats ne sont pas intéressants. Ils disent des trucs qu'ils ne font pas* ». Néanmoins, il rajoute que la politique est nécessaire dans un État : *« s'il n'y a plus de politique, il n'y a plus personnes qui dirigent, et ça part en guerre. Donc il faut un minimum de politique dans un pays »*.

Quant aux autres jeunes, la minorité n'empêche pas qu'on les interroge dès à présent sur leur conception du vote. Dino affirme *« je ne sais pas si ça change d'aller voter. C'est toujours pareil, même si on vote les choses ne changent jamais vraiment. Les hommes politiques font rêver. Ils veulent qu'on vote pour eux donc ils se vantent mais à la fin ils ne font pas ce qu'ils disent »*. Sofiane aborde le vote par les relations entre les jeunes et la police : *« même s'il y a un changement de président, les contrôles ne changeraient pas, les policiers continueront à demander une pièce d'identité alors qu'ils nous connaissent. Un vote de plus ça ne change rien »*. Néanmoins, il rajoute qu'il aurait bien voulu voter pour Benoît Hamon aux élections présidentielles du fait que ce candidat soutenait la légalisation du cannabis. A travers les indications du jeune, nous pouvons penser qu'il est sensibilisé aux élections. En effet, il connaît le nom d'un candidat et une partie de son programme politique. D'ailleurs, l'ensemble des jeunes cités dans cette sous-partie semblent suivre les élections puisqu'ils peuvent dire que les candidats ne tiennent pas leurs promesses électorales. Ce n'est donc pas forcément un désintérêt de cette représentation politique mais au contraire, on peut aussi le voir comme un choix réfléchi de ne pas y prendre part.

Le doute de ces jeunes en l'institution représentative et les partis politiques est en réalité un sentiment partagé par une partie importante de la population française et notamment par les jeunes.<sup>75</sup> En effet, en 2012, seuls 15 % des 18-29 ans affirmaient avoir confiance dans l'institution gouvernementale, contre 26 % des adultes de plus de 30 ans.<sup>76</sup> Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), seuls 4 % des jeunes de 18 à 29 ans sont membres d'un parti politique, contre 9 % des plus de 30 ans.<sup>77</sup> Bien que depuis un certain nombre d'années, l'abstentionnisme est élevé dans la société, ce phénomène est davantage remarquable chez les 18-24 ans. Pour chaque élection, il existe un écart moyen de 10 % entre l'abstention des jeunes et l'abstention moyenne.<sup>78</sup>

---

75 Anne MUXEL explique d'ailleurs que le contexte politique est traversé depuis une certaine période par une « crise de la représentation ». MUXEL Anne. « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? ». *Pouvoirs*, 2007 p 45.

76 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Op. Cit.* Juin 2015, p.16

77 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Ibid.* Juin 2015, p.16

78 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-

## **I. 2 L'engagement associatif et l'envie d'agir**

Il n'y a pas la même désaffection des jeunes à l'égard du monde associatif. En octobre 2010, 64 % des 16-30 ans déclarent avoir plutôt confiance dans les associations contre 34 % dans les syndicats et 10 % dans les partis politiques pour améliorer leur avenir.<sup>79</sup> Ceci dit, pour Dino : « *les associations peuvent aider à changer les problèmes mais elles ne vont pas les arrêter. ça règle un temps mais après le problème revient. Une association peut gérer une partie des gens mais pas tous* ».

J'ai également demandé aux jeunes ce qu'ils pensaient de l'expression de leur point de vue dans une instance de démocratie participative.<sup>80</sup> Pour Jean : « *ça peut donner des idées à ceux qui ont du pouvoir* ». Quant à Amir, il est plus sceptique : « *je n'aime pas participer aux débats. Je ne vois pas l'intérêt de parler. Ce n'est pas parce qu'on parle que le problème va changer. On parle on ne fait rien d'autre* ». L'expression « *on parle on ne fait rien d'autre* » pourrait-elle sous-entendre qu'Amir a envie de faire plus ?

## **I. 3 Une temporalité différente**

Les mécanismes politiques et institutionnels sont des processus longs dans le temps. Cette temporalité est différente de celle des jeunes qui sont davantage dans l'immédiateté.<sup>81</sup> Cet écart a pu être mis en avant par certains jeunes, pour Amir : « *peut-être la politique peut changer des choses mais c'est à la longue, il faudra attendre longtemps. Donc autant se débrouiller que d'aller voir à la mairie* ». Donald affirme : « *moi je ne parle pas de politique, je vis au jour le jour. Les hommes politiques disent des trucs qu'ils ne font pas ou qui mettent beaucoup de temps à faire. La politique et les jeunes ça va pas trop ensemble. Les jeunes pensent plus pour le présent. On aime avoir les résultats vite, on n'est pas patient* ». Autrement dit, l'engagement en politique demande du jeune une inscription sur le long terme. Ils peuvent être vite découragés si l'engagement n'apporte aucun

---

Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Op. Cit.* Juin 2015, p. 18

79 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014, p.21

80 Cf.annexe n°4 : Grille d'entretien auprès des jeunes

81 INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. *Op. Cit.* 2011/2, p.57

bénéfice immédiat.<sup>82</sup>

Bien qu'il y ait un certain rejet de la politique traditionnelle, les jeunes réinventent d'autres pratiques politiques. Ces dernières semblent plus informelles, spontanées, et ponctuelles.

## **II. Les nouvelles modalités d'engagement des jeunes**

Pour Nicolas Gaudichet, le militantisme des jeunes est aujourd'hui plus pragmatique qu'idéologique. Il explique que les grandes idéologies comme celles de Mao et du Che sont révolues, si ce n'est qu'elles peuvent continuer dans les milieux étudiants. Les jeunes seraient plus attentifs aux problèmes immédiats tels que le chômage.<sup>83</sup>

Les jeunes se dirigent de plus en plus vers la participation non conventionnelle.<sup>84</sup>

### **II. 1 L'engagement sur les réseaux sociaux**

Nous avons vu dans la première partie du mémoire que les jeunes interrogés ont un intérêt pour certaines causes. Je leur ai demandé si leur soutien se concrétise par une action. Trois jeunes ont pu me dire qu'ils utilisent les réseaux sociaux sur internet pour partager ou chercher des informations. C'est le cas de Dino : « *les gens qui sont tués en Syrie. En parler ça sert à rien. Sur Facebook je partage des vidéos pour dénoncer* ». Il en est de même pour Amir : « *je publie sur internet les bavures de la police pour montrer le vrai visage des policiers aux gens. Les gens croient que les policiers sont seulement ceux qui nous sauvent* ». Le jeune Ken se renseigne sur les réseaux sociaux s'il y a des forums qui traitent de l'adoption des enfants par les homosexuels.

Internet et plus précisément les réseaux sociaux sont aujourd'hui considérés comme de vrais espaces de mobilisation. Le rôle qu'à jouer internet par exemple dans la diffusion du Printemps arabe en est une illustration.<sup>85</sup> Internet élargit le périmètre de l'espace public.<sup>86</sup>

---

82 INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. *Ibid.* p.57

83 GAUDICHET Nicolas. « Les jeunes préfèrent le pragmatisme à l'idéologie ». *Agora débats/jeunesses*, 1995, p.36

84 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014

85 FARIS M. David. « La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux ». *Politique étrangère*, 2012, n° 1, p. 99-109.

86 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Op. Cit.* Juin 2015.

## II. 2 Le RAP : une forme d'expression politique ?

Frédérique Raymond qualifie le RAP de « *musique rebelle* » notamment en raison de sa dimension contestataire.<sup>87</sup> Dans mes entretiens auprès des jeunes, j'ai cherché à connaître leur perception du RAP.<sup>88</sup> L'ensemble des jeunes écoute du RAP. Ils reconnaissent unanimement la dimension politique de ce style musical. Certains d'entre eux ont pu me dire le thème politique abordé dans ces chansons d'autres non. Dino explique que certains rappeurs parlent des jeunes qui ont été victimes de bavures policières « *Théo, Ziad et Bounad* ». Pour Amir, les rappeurs « *critiquent la Justice, dénoncent l'injustice. Ils disent qu'il y en a qui ont des grosses peines alors que d'autres ont des petites peines pour les mêmes faits* ». Selon Sofian, dans les paroles du RAP des hommes politiques sont cités : « *Macron mais surtout Marine Le PEN et sa fille Marion LE PEN* ». Ken me donne l'exemple du rappeur LIM qui « *insulte les juges, insulte la police* ». Ken continue en pointant du doigt le profil de ce rappeur : « *il met des armes dans son clip. Il a fait de la prison. Les rappeurs sont dans la délinquance* ». Ce portrait dressé par Ken me laisse penser que la question n'est peut être pas tant de savoir quel est le rapport des jeunes au RAP mais plutôt quel est leur rapport aux rappeurs ? Sont-ils dans l'identification (voir l'idolâtrie) ou au contraire dans le rejet ? A travers son discours, Ken semble plutôt dénoncer l'illégalité dans laquelle peuvent être certains rappeurs.

Dans mon dispositif d'expérimentation, j'ai voulu m'appuyer sur les pratiques des jeunes. Je ne voulais pas que l'ensemble des outils de médiations éducatives proposés durant les activités émanent de moi. En effet, nous avons vu dans cette deuxième partie que les jeunes n'adhèrent plus vraiment aux modalités d'engagement institutionnalisés qui viennent « d'en haut ». Prendre en considération les pratiques des jeunes permet de leur renvoyer qu'ils détiennent des savoirs et qu'ils peuvent les transmettre. Autrement dit « *relever l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur capacité à « prendre place* » ». <sup>89</sup> Ainsi, à la deuxième séance de mon groupe d'activité, j'ai mis en place un musique débat. Chaque jeune devait apporter une chanson de RAP qu'il considérait comme étant politique.<sup>90</sup>

---

87 RAYMOND Frédérique. « Construire une parole avec les jeunes : un enjeu pour la démocratie ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2005/4, p.56

88 Cf. annexe n°4 : grille d'entretien auprès des jeunes

89 BORDES Véronique. « Du conflit à l'action. Relation et lien social » In : *Prendre place dans la cité. Jeunes et politiques municipales*. 2007, 253 p.

90 Cf. annexe n°6 : projet dispositif d'expérimentation

### **PARTIE 3. Reconnaissance du politique dans la prise en charge**

A l'analyse des entretiens de recherche auprès des jeunes, j'ai constaté que certains d'entre eux ne s'estiment pas vraiment légitimes à s'intéresser à l'objet politique. En effet, Jean a pu affirmer que « *nous les jeunes, on ne connaît pas trop la politique* ». Ou encore Dino a pu me conseiller à la fin de l'entretien, dans la partie libre expression : « *pour avoir l'avis des jeunes, il faut que vous partiez dans un collège parce qu'ici il y a que des jeunes qui ont des difficultés* ».

Si les jeunes peuvent s'exclure eux-mêmes du champ politique, nous verrons dans cette partie que leur parole critique n'est pas forcément non plus très reconnue par les éducateurs.

Dans les entretiens de recherche, certains éducateurs m'ont relaté qu'ils peuvent avoir un doute sur la véracité de la parole du jeune rapportant qu'il a été victime. C'est le cas de l'éducatrice Mylène : « *les jeunes disent qu'ils sont victimes mais moi je ne sais pas si c'est vrai. Par exemple, un jeune n'a pas été pris au dispositif Garantie Jeune. Il m'explique qu'ils ne l'ont pas pris car c'est un arabe. Je ne sais pas si le jeune a vraiment été victime de discrimination. Peut-être c'est vraiment parce qu'il n'avait pas les compétences. Il faut quand même faire gaffe; des fois ils sont vraiment victimes mais des fois ils sont trop victimes* ». Pour Célia, les jeunes « *se présentent comme étant victimes. Ils ont un discours victimisant. Ils ne se remettent pas en question* ». La question qui se pose est alors de savoir le motif qui pousse le jeune à rapporter son expérience de victime à l'éducatrice. Est-ce vraiment un moyen pour le jeune de se dédouaner de ses responsabilités comme les éducatrices peuvent le sous-entendre ? Ou bien le jeune souhaite-il que l'éducatrice entende sa « détresse » ?

La légitimité de la parole du jeune se pose également quand elle s'oppose à celle du policier. Durant un entretien de recherche, le jeune Louis m'a raconté un incident avec la police où il estime avoir été victime. Je lui demande s'il a porté plainte. Il me répond : « *Je ne compte pas porter plainte. Les enfants se font violer par la Police; on a bien vu avec Théo à Paris. Ils n'ont rien du tout. A la fin, on perd du temps* ».<sup>91</sup> Cette différence du poids de la parole en fonction de celui qui la prononce est également mis en avant par l'éducateur Sekou. Ce dernier m'explique que pour

---

<sup>91</sup> « *Affaire Théo: trois policiers mis en cause ont été réintégrés* », *L'Express* [en ligne], 29 janvier 2018 (consulté le 5 mai 2018).

dissuader les jeunes de s'affronter contre les Forces de l'ordre, il leur rappelle « *vous êtes face à des gens assermentés et vous voulez avoir raison ?* ».

Cette question de la légitimité me rappelle un témoignage que j'ai lu dans un ouvrage durant ma phase de recherche théorique.<sup>92</sup> C'est le témoignage d'Aissam Moussaoui, un jeune élu de l'équipe municipale de Colombiers, âgé de 26 ans. Il est issu d'un quartier de la politique de la ville et n'a pas fait d'études. Dans ce contexte, il explique qu'il a dû faire ses preuves pour acquérir une légitimité que le diplôme offre « *naturellement* ». <sup>93</sup> Un peu au même titre qu' Aissam Moussaoui, le public que j'étudie doit-il davantage faire ses preuves pour que sa parole ait une résonance ?

Est-ce que les jeunes auraient plus de légitimité s'ils s'exprimaient selon les formes conventionnelles de la communication ? S'intéresser au politique nécessite-t-il de posséder un certain nombre de capacités ? Aussi bien les éducateurs que certains chercheurs estiment que le débat politique n'est pas accessible à tout le monde. Alors comment peut-on rendre cet espace plus démocratique ?

## **I. La perception des éducateurs**

Dans cette partie, nous verrons que les éducateurs font une distinction des jeunes qui ont ou pas les capacités pour mener une réflexion politique.

J'ai fais des entretiens auprès des éducateurs pour chercher à savoir s'ils avaient aperçu dans leurs prises en charge des critères qui pouvaient laisser penser que les jeunes ont un comportement empreint de politique.<sup>94</sup> Bien qu'ils m'ont apporté des réponses nuancées pour certaines questions comme nous pouvons le voir tout au long du mémoire, dans l'ensemble ils sont plutôt d'avis que les jeunes sont loin d'une réflexion politique.

Certains éducateurs m'expliquent l'absence de discours politique chez les jeunes par leurs capacités intellectuelles qui seraient limitées. C'est le cas de l'éducateur Paul : « *les échanges avec*

---

92 GURNADE Marie-Madeleine, AIT-ALI Cédric (coord.). *Jeunesse sans paroles, jeunesses en paroles*. 2016, 376 p.

93 GURNADE Marie-Madeleine, AIT-ALI Cédric (coord.). *Ibid.*

94 Cf. annexe n°5 : Grille d'entretien auprès des éducateurs

*les jeunes sont assez plats. Ils sont loin de pouvoir entrer dans les détails d'une situation. Souvent, plus de la moitié d'entre eux sont en échec scolaire. Ils ne sont plus dans une dynamique d'apprentissage depuis 3-5 ans. Sans instruction, ils n'ont plus d'ouverture. Les jeunes ont un niveau intellectuel peu développé. Ils ne sont pas autonomes dans leur réflexion. Or, cette autonomie intellectuelle s'acquière par l'apprentissage ».*

L'éducateur Paul explique aussi cette limitation des capacités par la consommation de stupéfiants des jeunes : *« il y a une phase de manifestation dans les quartiers populaires après un incident avec la police. C'est ponctuel. Ils sont peu à visualiser les défaillances. Drogés, ils laissent les autres réfléchir pour eux. Ils descendent dans la rue parce que d'autres descendent mais ils n'ont pas vraiment d'idées ».* Ne serait-il pas réducteur de traduire la mobilisation de ces jeunes seulement par un effet d'influence ?

L'éducateur Dimitri compare les jeunes pris en charge à la PJJ à d'autres jeunes pour montrer le décalage : *« ils ont un niveau de connaissance pas accessible. Par exemple, les jeunes qu'on ne côtoie pas du même âge, les jeunes syndicalistes dans les lycées ont un discours formaté, empreint d'une grande réflexion. Mais dans ma carrière, je peux te dire que les jeunes sont très loin de ce discours ».* Ceci dit, les élèves syndicalisés ne représentent pas la majorité des lycéens. De plus, leur adhésion à un syndicat peut indiquer un engagement et une politisation importante. Dans mon mémoire, j'ai annoncé que je cherche s'il y a une forme minimale de politisation dans le public que j'étudie. Or, Dimitri à travers sa comparaison, semble avoir mis la « barre haute ».

Enfin, l'éducateur Kamel constate que *« c'est assez rare les jeunes qui ont ce type d'analyse politique. Les jeunes avec qui on peut aborder ce thème, ce sont des jeunes qui ont de la jugeote, les plus fins, intelligents mais c'est rarement le cas ».*

Les éducateurs font aussi une différenciation entre les jeunes susceptibles d'être intéressés par le politique et ceux qui ne le sont probablement pas. Ils établissent cette séparation en fonction de la nature de la prise en charge du jeune.

## **II. Une reconnaissance qui varie selon le cadre d'intervention**

Les éducateurs parlent de politique avec les jeunes dans le cadre de la prévention. Durant les

prises en charge longue des jeunes, ils le font beaucoup moins. Pour comprendre cette distinction, j'exposerai dans un premier temps des éléments sur le cadre d'intervention des éducateurs.

Les éducateurs de la PJJ interviennent auprès des jeunes principalement dans le cadre des mesures judiciaires ordonnées au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, par le Juge des enfants, le Juge d'instruction, le Juge des Libertés et de la détention ou encore par le substitut du Procureur chargé des mineurs. Le panel de ces mesures est large : mesures d'investigation, mesures éducatives, sanctions éducatives, mesures de probation et les peines, aménagements de peines, et les mesures d'alternatives aux poursuites.<sup>95</sup> Ces mesures sont ordonnées par les magistrats notamment en fonction de la gravité de l'infraction, la situation de récidive et la situation du mineur (familiale, socio-économique, scolaire, personnelle). Selon la nature et le nombre de mesure du jeune, la durée de la prise en charge à la PJJ peut varier. La durée peut s'étendre d'une journée pour un stage de sensibilisation aux usages de stupéfiants par exemple ou de deux à cinq années pour une autre prise en charge.

Durant les entretiens de recherche, j'ai demandé aux éducateurs s'ils pensaient à parler de politique, des sujets d'actualité, du droit de vote aux jeunes au cours de leur accompagnement éducatif.<sup>96</sup> Beaucoup d'entre eux m'ont répondu qu'ils n'abordaient pas forcément ces sujets. Néanmoins, certains éducateurs traitent ces sujets seulement dans le cadre de l'exposition 13-18 ou durant les mesures d'alternatives aux poursuites.<sup>97</sup> C'est le cas de l'éducateur Kamel : « *dans les stages de citoyenneté, les mesures de réparations, j'en parle de ces sujets. Dans ces mesures, on est face à des gamins dont on ne va pas revoir à la PJJ. Il faut distinguer les primo-délinquants et les jeunes qui sont dans la répétition des passages à l'acte. Un jeune qui est ancré dans la délinquance, si tu lui parles de politique il va te demander « qu'est-ce que tu me racontes ? »*. Il en est de même pour Sekou : « *je n'en parle pas dans le cadre des prises en charge à la PJJ, des entretiens, des mesures comme le sursis avec mise à l'épreuve ou le travail d'intérêt général (TIG). Mais je traite*

---

95 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE. *Référentiel des mesures et des missions confiées aux services de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse*. 2005 [disponible sur l'intranet pjj/ressources documentaires/guides et référentiels].

96 Cf. annexe n°5 : Grille d'entretien auprès des éducateurs

97 Les éducateurs de la PJJ font de la prévention auprès des jeunes dans les établissements scolaires. A travers « *l'exposition 13-18. Questions de justice* », ils expliquent à des jeunes qui n'ont pas forcément commis d'infractions la justice des mineurs. Dans cette exposition est aussi abordée le thème de la citoyenneté à travers les droits et les devoirs. Cette intervention est ponctuelle et dure environ deux heures auprès de chaque classe. Cette mission n'est pas exercée par l'ensemble des éducateurs de l'UEMO dans lequel je fais mon stage. Elle se fait sur la base du volontariat des éducateurs. Cette mission de prévention est secondaire par rapport à la mission d'exercice des mesures judiciaires.

de ces sujets seulement dans l'expo 13-18. Je demande par exemple qui est délégué de classe en abordant le droit de vote ».

A travers les propos des éducateurs, nous voyons que le choix d'aborder le politique par l'éducateur n'est pas en lien avec la durée de la mesure mais plutôt du profil du jeune. Il s'agit de jeunes scolarisés pour l'expo 13-18 et des jeunes ayant commis la première fois une infraction ou dont l'infraction n'est pas d'une gravité importante pour les jeunes ayant des mesures d'alternatives aux poursuites.

### **III. Champ politique : la nécessaire maîtrise des codes**

Selon l'approche habermassienne, la participation au pouvoir politique suppose la maîtrise et le partage de codes linguistiques ou culturels.<sup>98</sup> Ceux qui ne s'expriment pas ou ne détiennent pas ces codes dominants en seraient exclus.<sup>99</sup> En partant de ce constat que le « *langage est un vecteur de communication et de construction du débat public* », Bernard Bier pose la question de comment entendre « *le silence de ceux qui ne prennent pas la parole* »?<sup>100</sup> D'ailleurs, il qualifie les émeutes de novembre 2005 comme étant un « *mouvement sans discours* ».

Est-ce que nous pouvons être engagés sans parole ? Si la maîtrise de la parole semble être indispensable pour le débat politique, ne peut-on pas alors assurer un apprentissage de cette prise de parole pour les plus démunis dans ce domaine ? D'ailleurs cet apprentissage continue à se faire même pour ceux qui sont déjà engagé afin de mieux porter leur idée politique sur le devant de la scène. Par exemple, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) forme des jeunes à la prise de parole en public, l'animation de débat, et transmet des connaissances sur les institutions pour un engagement plus aisé et pour « *apprendre à des enfants et des jeunes à affronter le monde politique* ».<sup>101</sup> Quand bien même des jeunes manient très bien la parole, encore ne faudrait-il pas « *créer les conditions pour que les jeunes la prennent et apprennent à la prendre* » ?<sup>102</sup>

---

98 HABERMAS Jürgen. *Raison et légitimité: problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. 2002, 196 p.

99 HABERMAS Jürgen. *Ibid.*

100 BIER Bernard. « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes ». *Pensée plurielle*, 2007/1, p.61

101 INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. Op. Cit. 2011/2

102 LE PENNEC Yann. « Parole, place sociale et participation de « ces jeunes-là » ». *Journal du droit des jeunes*,

Franck Bousquet explique qu'il faut réussir à trouver des moyens détournés pour amener les jeunes à une véritable participation.<sup>103</sup> En partant de ces constats, j'ai proposé dans mon dispositif d'expérimentation des moyens d'expression alternatifs pour que les jeunes puissent se manifester, échanger, s'énoncer. Ainsi, j'ai utilisé différents outils de communication : le théâtre, la musique. A la troisième séance, j'ai aussi proposé un débat mouvant en vue de développer les compétences communicationnelles des jeunes.

## **PARTIE 4. Le milieu ouvert: un lieu approprié pour aborder le politique avec les jeunes?**

Nous avons vu tout au long du mémoire, que les jeunes s'interrogent quelques fois sur des questions sociétales en présence de leur éducateur. Est-ce que les éducateurs saisissent ces interrogations pour en faire des axes de travail éducatif auprès du jeune ?

Frédérique Raymond explique que « *l'engagement, la participation des jeunes ne dépend pas seulement d'eux mais aussi de l'engagement des adultes. Qu'est-ce que les adultes leur proposent ?* ». <sup>104</sup> En partant de ce questionnement, nous verrons dans cette partie, comment le travail sur le politique est pensé par les éducateurs ? Qu'est-ce qui est mis en place par les éducateurs et le service dans ce sens? Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontées les éducateurs dans ce domaine ?

### **I. Comment les éducateurs travaillent le politique avec les jeunes ?**

Dans la première partie, j'ai montré que la conscience politique des jeunes est saillante dans leurs relations aux Forces de l'Ordre. Ainsi, j'ai demandé aux éducateurs durant les entretiens de

---

2002/1, p 20

103 BOUSQUET Franck. « Des moyens pour l'expression! ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2008/2, p.79

104 RAYMOND Frédérique. *Op. Cit.* 2005/4, p.56

recherche comment ils travaillaient le passage à l'acte contre les Forces de l'Ordre ?<sup>105</sup> Certains passent par le discours pour aborder ce sujet. Par exemple, l'éducateur Dimitri explique aux jeunes que les policiers n'ont pas seulement un rôle de répression : *« le jeune policier qui est allé sauver une famille en plein incendie c'est le même policier qui court derrière vous »*. L'éducatrice Mylène commente aux jeunes les missions des policiers : *« j'explique qu'ils sont soumis à des règles, qu'ils agissent selon une procédure pénale. Ils ne laissent pas en garde à vue une personne comme ils le souhaitent mais que le nombre d'heures en garde à vue est réglementé. Je leur dis que le policier intervient sous l'ordre d'un juge et du parquet »*.

Les cadres de mon service ont aussi mis en place depuis janvier 2018 un dispositif en partenariat avec la police municipale de la métropole. A intervalle d'environ deux mois, le service organise au sein de son bâtiment une rencontre entre les jeunes et le chef de la police municipale. A cette occasion, ce dernier évoque la palette large de leurs interventions. L'idée est de favoriser un échange apaisé entre les jeunes et le policier, et ainsi de permettre aux jeunes de voir les Forces de l'Ordre sous un autre angle.

Il y a d'autres façons de travailler ce type d'infraction dans d'autres services. L'éducatrice Mylène, avant d'être en poste en milieu ouvert, travaillait en unité éducative d'activités de jour (UEAJ). Elle me relate ce qui était mis en place dans son unité : *« on faisait des chantiers éducatifs de peinture d'une semaine dans les commissariats de Police. Grâce à ces chantiers, le regard des jeunes concernant les policiers pouvait changer. Je me rappelle qu'un jeune m'avait dit : « la police bosse bien en fait »*. Mais c'est aussi le regard des policiers sur les jeunes qui peut changer ».

Quant aux critiques des jeunes concernant la discrimination, certains éducateurs partagent leur propre expérience de discrimination. C'est le cas des éducateurs Sekou et Kamel ; l'un est d'origine sénégalaise, l'autre marocaine. Ils témoignent aux jeunes qu'ils ont aussi été victime de discrimination dans leur jeunesse mais que ça ne les a pas empêché de réussir même s'il y a parfois plus d'embûches.

J'ai aussi demandé aux éducateurs s'ils parlaient de l'actualité politique avec les jeunes. La plupart d'entre eux en parlent seulement quand c'est le jeune qui ramène la discussion. Cela est fait

---

105 Cf. annexe n°5 : Grille d'entretien auprès des éducateurs

de manière plutôt aléatoire et ponctuelle. L'éducateur Sekou en parle seulement à l'occasion des grands événements : « *avec les attentats contre Charlie, quand il y a des élections présidentielles, quand il y a le FN au second tour* ».

Au regard de ces éléments, nous pouvons constater qu'il y a peu de choses formalisées en ce qui concerne le travail sur le politique ou bien elles sont encore récentes. Il semblerait que se soit au gré des éducateurs que ce travail est effectué.

Nous verrons dans les parties suivantes que la question politique n'est pas si évidente comme approche pour les professionnels.

## **II. Un sujet difficile à aborder par les professionnels**

Précisons que l'éducateur de la PJJ est un fonctionnaire et ce statut rend plus compliqué le traitement de la question politique. C'est un acteur qui se situe dans le dernier maillon de la chaîne d'application des politiques publiques. Il est au contact direct des usagers du service public. Les critiques que les jeunes peuvent adresser à l'encontre du fonctionnement de l'État sont reçus directement par l'éducateur qui est lui-même un représentant de cet État. Cette position peut s'avérer délicate. En effet, en raison de son statut, l'éducateur peut porter symboliquement les défaillances reprochées au système étatique. Dans ce contexte, parler de politique avec le jeune peut présenter des difficultés.

J'ai demandé aux éducateurs s'ils parlaient de politique avec les jeunes. J'ai aussi cherché à savoir s'ils s'interrogeaient sur l'éventualité qu'il y ait des explications politiques de l'acte.<sup>106</sup>

Avant même de présenter mon projet de mémoire de manière assez détaillée aux éducateurs de l'unité, le fait d'avoir employé le mot politique a suscité la réaction suivante de la part de l'éducatrice Nina : « *la politique c'est un sujet délicat. Les éducateurs ont le devoir de réserve* ». Bien évidemment que j'avais connaissance de ce devoir. Le fonctionnaire est soumis à l'obligation de réserve, elle est issue du « *principe de neutralité du service public [qui] interdit au fonctionnaire*

---

106 Cf. annexe n°5 : Grille d'entretien auprès des éducateurs

*de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque* ». <sup>107</sup> Mais il n'était pas du tout question pour moi d'aller à l'encontre de mes devoirs en tant que fonctionnaire stagiaire. Au contraire, j'envisageais d'aborder « LE » politique sous un angle plutôt philosophique afin de développer l'esprit critique des jeunes. Il me paraît tout à fait possible de parler de politique sans pour autant transmettre ses propres opinions aux usagers. De plus, je ne traite pas dans mon mémoire de la conscience politique des éducateurs mais de celle des jeunes. Pourtant cela ne semble pas si facile d'aborder le sujet sans donner son opinion, du moins c'est une raison qui justifie, pour les éducateurs, leur réticence.

Durant l'entretien de recherche, l'éducateur Dimitri m'affirme faire le choix de ne pas parler de politique avec les jeunes pour les raisons suivantes : *« en quoi je peux m'autoriser à aller sur l'ouverture politique des jeunes ? Sachant qu'on en revient vite à des propos partisans. Le risque c'est que ce soit la propre conscience politique de l'éducateur qui parle. Notre discours peut donner des orientations au jeune. Je n'ai pas envie d'aller dans ce versant car il est glissant. Il fait appel à des poncifs peu subtils et sans intérêt, qui ne fait pas avancer le jeune »*. Pourtant, il me semble que la question de l'éducateur de *« l'ouverture politique des jeunes ? »* répond justement à un des objectifs de l'éducateur qui est de participer à la formation du jeune citoyen en devenir ?

"L'évitement" du sujet par les éducateurs peut aussi s'expliquer par une forme d'impuissance face au politique. L'éducateur Kamel m'explique qu'il s'interroge très rarement sur la dimension politique du passage à l'acte du jeune en mettant en avant les explications suivantes : *« c'est mécanique, c'est devenu habituel de se poser toujours les mêmes questions: situation familiale, santé, scolarité, addictions. Ceci dit, l'environnement social peut être un facteur d'explication de la situation du jeune, mais on ne peut pas tout expliquer par des raisons politiques. Si on fait ça, on passe de professionnel à théologien, à militant. Pour rester professionnel il faut toujours revenir sur ses missions. Si tu écris dans un rapport au juge que le jeune habite dans un quartier difficile pour expliquer sa situation tu te fais allumer. Tout le monde le sait ça, depuis Bourdieu avec son ouvrage les Héritiers. Les magistrats aussi. Nous les éducateurs on gère la misère sociale, on plâtre ces situations complexes »*. Ce dernier sentiment de l'éducateur qui peut s'apparenter à de l'impuissance face aux problématiques sociales semble également être partagé par l'éducatrice Célia : *« [le jeune] Enzo est toujours dans la revendication. Je lui dis : « j'entends bien votre souffrance. Mais je n'ai*

---

107 Le site de la fonction publique: [https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations#Obligation\\_reserve](https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations#Obligation_reserve)

*pas le pouvoir de changer, je n'ai pas de formule magique* » ». En effet, la mission de l'éducateur n'est pas de refaire le monde. Mais il y a ici une confusion entre la connaissance des mécanismes socio-politiques par l'éducateur (qui peut faciliter la compréhension de la situation d'un jeune) et le rôle de l'éducateur quant à sa mission d'émancipation citoyenne. D'ailleurs, ce n'est pas anodin que dans le programme de formation des éducateurs il y ait des cours de sociologie et de politique publiques. Ce n'est donc pas tant la conscience politique des éducateurs qui est à interroger mais leur apparente difficulté à accompagner les jeunes dans une réflexion politique.

Pour l'éducateur Paul, il est difficile de parler des facteurs politiques avec le jeune puisque dans le travail sur l'acte « *il faut que le jeune puisse percevoir sa part de responsabilité dans l'infraction. Si on accentue trop notre travail sur la recherche de raisons politiques, et donc de raisons externes au jeune, il peut avoir tendance à se dédouaner de sa responsabilité dans le passage à l'acte* ». Donc, je me suis demandé si l'éducateur PJJ pouvait véritablement travailler la conscience politique avec le jeune sans discréditer le reste de son accompagnement. Il me semble, dans le discours des jeunes que j'ai interrogés, que la reconnaissance par les éducateurs de certaines injustices sociales pourrait au contraire permettre aux jeunes de s'engager autrement dans des revendications qui les touchent.

D'ailleurs, bien que certains éducateurs aient pu reconnaître qu'il est difficile d'aborder les questions politiques avec les jeunes, certains d'entre eux remarquent que c'est une dimension qu'il faudrait davantage prendre en compte dans les accompagnements éducatifs.

La problématique de mon mémoire semble avoir suscité une certaine réflexion de la part de ces éducateurs. C'est par exemple le cas de l'éducatrice Mylène : « *je me dis qu'on ne se pose pas beaucoup la question de la dimension socio-politique. On se la pose mais sans formaliser. On pourrait la traiter mais sans pour autant dire que la dimension socio-politique est le cœur de la situation* ». Il en est de même pour l'éducateur Dimitri : « *pourquoi pas penser à faire une rubrique socio-politique dans le rapport tout comme il y a une rubrique santé qui a été pensé* ». <sup>108</sup>

Les éducateurs éprouvent donc un certain intérêt pour le rapport au politique des jeunes, et je constate que les questions sur lesquelles les éducateurs peuvent s'interroger ne sont pas figées et

---

108 Dans les rapports rédigés par les éducateurs à destination des magistrats, il y a une trame à suivre. La question de la santé a été ajoutée dans ces rapports notamment depuis que la PJJ prend davantage cette question en charge de manière formelle. L'engagement de la PJJ dans la promotion de la santé des jeunes a été réaffirmé par une nouvelle note : SULTAN Catherine, *Note sur « PJJ promotrice de santé : renouvellement 2017 - 2021 »*. 1er février 2017, 9 p.

qu'elles sont notamment influencées par les préoccupations sociétales et l'actualité politique. D'ailleurs, depuis les attentats terroristes sur le territoire français en 2015, la question de la radicalisation des jeunes est davantage prise en compte à la PJJ. Des postes de référents laïcité et citoyenneté ont été instaurés dans chaque direction territoriale de la PJJ en 2015. De plus, des jeunes sont pris en charge par mon service pour l'infraction apologie du terrorisme. Dans ce contexte, s'interroger sur la dimension politique des passages à l'acte des jeunes ne pourrait-il pas être davantage envisagé ?

Y a-t-il d'autres obstacles qui expliquent que cette question ne soit pas suffisamment abordée ?

### **III. Les autres priorités**

Durant les entretiens réalisés en milieu ouvert, un grand nombre de sujets sont traités avec le jeune : sa situation familiale, sa situation judiciaire, sa scolarité, son insertion. Le temps étant compté, il peut être difficile pour l'éducateur de traiter de manière approfondie le discours questionnant la société du jeune.

#### **III. 1 Une multitude de thèmes à aborder**

En milieu ouvert, les professionnels doivent traiter une multitude de dimensions dans l'accompagnement. Pour l'éducatrice Nina: « *dans les prises en charge compliquées, quand il y a des enjeux de placement, on a pas le temps d'aborder ces questions. Dans les prises en charge qui vont plutôt bien, on pourrait prendre un temps pour parler seulement de ce sujet, de citoyenneté* ». Précisons que chaque éducateur en milieu ouvert a environ vingt cinq prises en charge.

Une des missions des éducateurs de milieu ouvert est d'investiguer sur la situation du mineur afin « *d'aider le magistrat dans sa prise de décision* ». <sup>109</sup> Dans cette investigation, l'éducateur cherche notamment des éléments sur l'environnement socio-économique dans lequel le jeune se

---

109 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE. *Référentiel des mesures et des missions confiées aux services de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse. Op. Cit. 2005*

développe, sur la posture éducative des parents, la personnalité du mineur, etc. Dans l'ordonnance de la mesure judiciaire, le Juge peut aussi demander que certains éléments soient davantage approfondis. En partant de cette mission, l'éducateur Dimitri affirme qu'il n'est pas nécessaire de chercher des explications politiques : *« si je parle de politique, je le fais inconsciemment. Mais je ne dirige pas mon travail sur ça. J'ai suffisamment d'indications sur le parcours de vie, la scolarité pour éclairer le juge sur la personnalité du jeune. Ce sont ces éléments qui intéressent les Juges »*.

Quant à l'éducateur Kamel, il met *« l'accent sur l'insertion. L'insertion c'est concret, on peut tout de suite obtenir un résultat »*. En effet, le politique est un objet abstrait.

De plus, nous avons vu que les prises en charge à la PJJ ne sont pas très longues. Or, nous avons compris dans la deuxième partie de ce mémoire que le politique se fait sur du long terme. L'éducateur compose déjà avec différentes temporalités : le temps judiciaire, le temps du jeune, le temps institutionnel.<sup>110</sup>

Ce temps d'entretien ne semble pas vraiment adapté au traitement de la question politique mais peut-on parler de politique dans un autre espace que l'entretien ? Si le politique est difficile à être abordé en milieu ouvert est-ce qu'il pourrait être travaillé avec les jeunes dans une autre unité de la PJJ ?

### **III. 2 « Sous-traitance » de la question politique**

La possibilité que le politique soit travaillé par d'autres services peut aussi expliquer un moindre intérêt pour les éducateurs de l'UEMO. La PJJ pour varier les modalités de prise en charge des jeunes offre une palette d'unités différentes. En UEMO, l'éducateur assure la continuité du parcours du mineur. Cette unité est le socle de l'intervention éducative auprès du jeune. La prise en charge est plutôt individuelle. Selon les besoins de l'usager et les décisions judiciaires, le jeune peut également être pris en charge par d'autres unités de la PJJ. Il existe par exemple l'unité éducative d'activités de jour (UEAJ). Elle travaille notamment l'insertion et la remobilisation des jeunes sans activités scolaires ou professionnelles. Comme son nom l'indique, il y a beaucoup d'activités (scolaires, citoyennes, manuelles, etc.) qui sont mises en place pour les jeunes. Il y a aussi les

---

110 BRUEL Alain. « Le temps judiciaire ». *Vie sociale*, 2013/2.

établissements de placement éducatifs (EPE). Ces derniers proposent notamment une prise en charge quotidienne et dans la majorité des cas collectives.

Durant mes entretiens de recherche, certains éducateurs estiment qu'il est plus facile de parler de politique avec les jeunes dans les prises en charge collectives. C'est le cas de Kamel qui a travaillé auparavant en unité éducative d'hébergement collectif (UEHC): *« il faut dissocier l'éducateur de milieu ouvert et du foyer. En milieu ouvert, on a plus accès à ce qui relève de l'intimité, de la famille. Les ressentis du jeune en terme de citoyenneté, on peut s'en apercevoir plus en hébergement, en activité, en présence des pairs. C'est rare qu'un jeune en duelle exprime ses interrogations sur son ressenti sur le quartier. Ça peut arriver mais c'est plutôt rare. C'est par exemple pendant les stages de formation civique, dans les forums type débat qu'apparaissent les discussions de ce type [politique] »*.

Cette idée est également partagée par l'éducatrice Mylène qui était auparavant coordinatrice du dispositif accueil - accompagnement (DAA) du STEM0. Le DAA proposait des activités de remobilisation pour les jeunes notamment en décrochage scolaire. Pour elle, le DAA était approprié pour travailler la citoyenneté. Cependant, ce dispositif qui était rattaché à l'UEMO où je fais mon stage n'existe plus depuis septembre 2017.

L'éducatrice Nina explique : *« je voudrais bien parler de l'actualité politique, de ces questions avec les jeunes mais je n'ai pas suffisamment de connaissances dans ce domaine »*. En effet, il peut être difficile que les éducateurs maîtrisent l'ensemble des domaines dans lesquels ils ont à faire avec les jeunes. C'est pourquoi, par exemple, pour l'insertion ils travaillent en partenariat avec la mission locale ou encore pour la scolarité avec l'Éducation nationale. Dans cette configuration, pour travailler le rapport au politique des jeunes, pourquoi ne pas faire appel à des intervenants extérieurs spécialistes dans ce domaine ? D'ailleurs, dans le cadre du stage de formation civique, l'association Unis-Cité intervient auprès des jeunes pour aborder la citoyenneté.<sup>111</sup>

Mais trouver les acteurs spécialisés peut aussi nécessiter de faire des recherches. Dans mes entretiens, j'ai demandé aux éducateurs s'ils orientaient les jeunes vers des instances de démocratie participative.<sup>112</sup> L'éducateur Kamel m'a répondu *« non »* du fait qu'il ne connaissait pas lui-même

---

111 Unis-Cité est une association qui propose aux jeunes de s'engager pour une période donnée en faveur de l'intérêt général. A ce titre, elle gère un grand nombre des volontaires du service civique.

112 Cf. annexe n°5 : Grille d'entretien auprès des éducateurs

ces instances.<sup>113</sup>

A partir de ces constats, je me suis demandé sous quelle forme et dans quel espace je pourrais mettre en place un temps d'échange autour de la question politique. Ceci pouvant constituer mon dispositif d'expérimentation du mémoire. Bien qu'en milieu ouvert, l'outil principal pour travailler avec les jeunes soit l'entretien, il est également possible d'utiliser des outils de médiation éducative. Les éducateurs peuvent mettre en place des activités collectives au sein de l'UEMO.

A l'ébauche de mon mémoire, la première idée à laquelle j'avais pensé pour l'expérimentation était une rencontre avec le maire de la commune ou bien la participation à un conseil municipal des jeunes à la mairie. Or, dans ma recherche théorique, j'ai appris que les jeunes privilégient de moins en moins l'espace institutionnel pour l'engagement.<sup>114</sup> Ainsi, j'ai abandonné cette idée.

J'ai finalement fait le choix de mettre en place des séances d'activités dans mon unité. Étant limité par le temps, j'ai décidé de n'en proposer que trois.<sup>115</sup>

Je n'ai pas vraiment ressenti le besoin de faire appel à des intervenants extérieurs. J'avais acquis des compétences d'animation dans mes expériences professionnelles antérieures. Ayant fait des études en sciences politiques, je pensais que j'étais en capacité de pouvoir transmettre un minimum de connaissances dans ce domaine et rebondir sur les interactions. Ceci dit, j'ai demandé si un éducateur de mon service souhaitait animer ces séances avec moi. Je leur ai indiqué que s'ils le souhaitaient, ils pouvaient participer avec moi qu'à seulement une séance. En effet, les éducateurs ont une charge de travail importante. La participation d'un éducateur permettait aussi à l'unité de mieux s'approprier le sens et le déroulement de mon projet et ainsi de le pérenniser.

Cependant, les intervenants extérieurs peuvent avoir un réel sens dans le cadre de mon projet de mémoire. En effet, les introduire dans mon expérimentation aurait permis aux jeunes de connaître des acteurs de la société qui travaillent le rapport au politique des jeunes. Ainsi, l'inscription des jeunes dans le droit commun passe aussi par des orientations vers des acteurs extérieurs à la PJJ.

Ainsi mon projet d'expérimentation permet de créer un espace dédié à la question politique

---

113 Une des causes du non-recours aux droits est justifié par la non-connaissance des dispositifs par les organismes prestataires. WARIN Philippe. « Le non-recours aux droits ». *SociologieS* [en ligne], novembre 2012.

114 Voir la deuxième partie du mémoire

115 Cf. annexe n°6 : Projet dispositif d'expérimentation

afin que celle-ci ne déborde pas dans les autres temps d'entretien. Mais j'ai réalisé que si les professionnels privilégiaient d'autres priorités avant le politique dans l'accompagnement, ils n'étaient peut-être pas les seuls.

### **III. 3 Des jeunes préoccupés par leurs propres difficultés**

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons expliqué que le sentiment d'injustice des jeunes peut avoir une dimension individuelle. Certains contestent par exemple seulement les lois par lesquelles ils se sentent concernés. Dans cette partie, nous verrons que les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes peuvent aussi être un frein à leur engagement pour l'intérêt général.

Le jeune Ken âgé de 19 ans m'explique la raison pour laquelle il n'a pas participé aux dernières élections présidentielles : « *je n'avais pas le temps. J'avais trop de choses à penser. Je n'ai pas pu m'en occuper. Je regarderais dans quatre ans* ». Est-ce que dans quatre ans il sera plus disponible ?

J'avais écrit dans la première partie du mémoire, que le jeune Jean soutenait la cause des « *Africains qui n'ont pas de quoi manger* ». Néanmoins, son soutien est au niveau de la pensée et ne se concrétise pas par une action. Il justifie cela par : « *on a tous nos problèmes* ». En quoi ses problèmes peuvent l'empêcher de s'engager pour les problèmes des autres ? Quant à Donald, il n'est engagé pour aucune cause pour les raisons suivantes : « *j'essaie de m'occuper de moi jusqu'à maintenant* ».

Bien que je ne sache pas quelle est la nature de leur problème, ces jeunes semblent être bien préoccupés par leurs problématiques. Pour l'éducateur Dimitri, les jeunes sont notamment « *préoccupés de ce que va devenir leur propre personne dans le cadre judiciaire* ». Dans mes entretiens de recherche, je n'ai volontairement pas demandé aux jeunes quels étaient ces problèmes. En effet, au début de l'entretien, je leur ai annoncé que je ne parlerai pas de leur situation personnelle notamment judiciaire à moins qu'eux souhaitent illustrer leur propos par leur propre expérience.<sup>116</sup>

Néanmoins, rappelons que le public étudié dans ce mémoire sont les jeunes pris en charge par la PJJ provenant plus particulièrement des QPV. Nous avons vu au début de ce mémoire, dans la

---

116 J'ai expliqué ce choix dans l'encart méthodologique qui se trouve en annexe n°1

partie méthodologique, qu'il y a plusieurs problématiques d'ordre sociale qui sont concentrées dans les QPV. Est-ce que les jeunes sont préoccupés par ces problématiques ? En quoi ces difficultés socio-économiques peuvent être un frein pour l'engagement des jeunes résidant dans les QPV ?

Véronique BORDES et Sophia IDAYASSINE s'interrogent sur la participation des personnes résidant dans les quartiers populaires. Elles rappellent que « *la mise en place de la politique de la ville émerge dans l'urgence, dans les années 80, face aux difficultés économiques et sociales* ». Elles continuent en expliquant que « *la notion de participation apparaît alors porteuse de paradoxe. Il est question de demander aux habitants [...] de participer à l'organisation d'une société qui les tient pourtant à l'écart* ». <sup>117</sup>

L'engagement nécessiterait de « *donner un sens à sa vie (projet) pour être intéressé par la vie de la cité* ». <sup>118</sup> Valérie BECQUET et Chantal De LINARES estiment qu'« *il faut avoir des ressources personnelles suffisamment importantes pour pouvoir s'engager [...]. L'engagement suppose de la croyance en soi* ». <sup>119</sup> Elles rajoutent que « *pour que cette croyance en soi puisse se développer, il faut que le regard extérieur corresponde à un signe de confiance* ». Autrement dit, le regard posé sur les jeunes issus notamment des QPV devient essentiel.

Pour Valérie BECQUET, « *l'entrée en politique correspond à un moment du parcours biographique des acteurs, qui intéressés par la politique, se rendent disponibles pour s'impliquer* ». <sup>120</sup> La participation politique serait liée à un « *effet d'âge* ». <sup>121</sup> L'entrée de plus en plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle a une conséquence sur l'expérience politique. <sup>122</sup> En effet, les jeunes sont dans une période de leur vie où ils sont préoccupés par leur propre construction identitaire (entrée dans le marché du travail, indépendance...). Cette « *situation d'insécurité sociale* » nourrie le désengagement. <sup>123</sup> Ainsi, susciter l'engagement des jeunes nécessite de penser à créer

---

117 BORDES Véronique ; IDAYASSINE Sophia. *Op. Cit.* 2016/2

118 INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. *Op. Cit.* 2011/2, p. 59

119 DE LINARES Chantal. « Jeunes « en difficulté » : les malentendus de l'engagement », In : BECQUET V. ; LINARES de C. (Dir.). *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires.* 2005.

120 BECQUET Valérie (Dir). *Op. Cit.* 2014, p. 29

121 LABADIE Francine, RAGI Tariq. *Op. Cit.* 2002, p.17

122 LABADIE Francine, RAGI Tariq. *Op. Cit.* 2002, p.17

123 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Op. Cit.* Juin 2015, p.16

des conditions sociales favorables.

## **PARTIE 5. Le dispositif d'expérimentation : Groupe d'activités « La Cité »**

J'ai rédigé intégralement mon projet d'expérimentation en annexe. Cependant, j'ai repris quelques éléments de ce projet dans cette partie afin d'approfondir certains points et de transmettre des éléments d'évaluation. Tout au long de mon mémoire, j'ai déjà eu l'occasion de donner des explications par rapport à mon expérimentation. Il y en a d'autres qui se trouvent dans l'encart méthodologique en annexe. Mais il me semblait important de présenter aussi les préalables au dispositif qui participe, selon moi, à la réussite d'un projet éducatif (communication en équipe, prise de contact avec le public, libre adhésion, présentation du projet...).

Au-delà d'intégrer le projet dans mon mémoire, je l'ai aussi utilisé pour communiquer mon dispositif d'expérimentation au personnel de l'unité. La communication écrite du projet permet, en effet de transmettre les mêmes éléments aux différents acteurs. Ainsi, elle évite les disparités dans l'information. De plus, la présentation en détail du projet peut favoriser l'adhésion des éducateurs à celui-ci. Ces derniers peuvent aussi l'utiliser comme document de référence pour promouvoir le dispositif d'expérimentation auprès des jeunes. Enfin, pour les années suivantes, en mon absence, des éducateurs qui souhaiteraient continuer à mettre en place ce dispositif dans l'unité pourront avoir accès à la trame du déroulement du projet. D'ailleurs, j'ai posé ce projet ainsi que tous les documents dont je me suis servis pendant les activités sur le serveur de fichier partagé « Échange » du réseau informatique de mon unité.

Dans un premier temps, j'ai remis mon dispositif au responsable d'unité éducative (RUE) afin qu'il le valide. Au-delà de la validation, il m'a aussi apporté ses commentaires sur certains points.

Ensuite, j'ai présenté mon projet d'expérimentation à l'ensemble des éducateurs lors de la réunion d'équipe du 15 février 2018. En effet, les éducateurs, les psychologues et l'assistante sociale se réunissent chaque jeudi matin pour parler de la situation des jeunes. Dans cette réunion, il est

également prévu un temps pour transmettre les informations d'ordre institutionnelles. La réunion est animée par le RUE. En son absence, c'est le directeur du service qui anime. En plus de la présentation orale, j'ai remis le document de mon projet d'expérimentation à chacun des acteurs présents. Pour les éducateurs qui étaient absents lors de cette réunion, j'ai mis ce document dans leurs bannettes respectives au secrétariat avec un message contextualisant ma démarche.

Il me semblait important de présenter mon dispositif d'expérimentation à l'ensemble du personnel éducatif car je n'ai pas de lien avec l'ensemble des jeunes suivis par l'unité. En effet, ils sont 183. J'ai donc demandé à l'ensemble des éducateurs de présenter mes ateliers aux jeunes dont ils sont les référents et ensuite de me faire un retour sur les jeunes susceptibles de participer.

J'ai aussi sollicité les éducateurs pour savoir si l'un d'entre eux était volontaire pour animer les ateliers avec moi. En effet, je suis en période de formation. Dans le cadre de mon stage, il est aussi important pour moi de m'inspirer des compétences d'animation et de gestion d'un groupe par un éducateur. Ainsi, j'ai animé l'ensemble de mes ateliers avec l'éducatrice Mylène qui a été très volontaire. Comme je l'ai indiqué auparavant, Mylène était en poste en UEAJ et a été coordinatrice du DAA. Elle apprécie beaucoup de travailler avec les jeunes à partir des outils de médiations éducatives. De plus, elle a estimé très intéressant de travailler le politique avec les jeunes.

Pour éviter d'accroître la charge de travail de ma collègue, je ne lui ai pas demandé d'intervenir sur le contenu des ateliers. Néanmoins, pour que l'animation en binôme se passe dans les meilleures conditions, je l'ai briefée sur le contenu et le déroulement de chaque séance.

Mon dispositif d'expérimentation consiste concrètement à proposer trois séances d'ateliers. Elles ont eu lieu le mercredi 21 mars, le mercredi 28 mars, ainsi que le mercredi 4 avril 2018. J'ai fait le choix du mercredi après-midi pour que les jeunes scolarisés puissent aussi participer au groupe. Les séances ont duré chacune deux heures : de 14h à 16h.

### **Le nom du dispositif : « La Cité »**

Le nom du dispositif « la cité » est un jeu de mots. Il englobe deux sens. Le premier sens renvoie à une catégorie générique de l'opinion publique désignant « *les quartiers sensibles* », « *la banlieue* ». Autrement dit, la « cité » du jeune. Le deuxième sens renvoie à la cité Antique, une

communauté politique.

### **L'ouverture des activités à l'ensemble des jeunes de l'unité**

J'ai fixé à maximum cinq le nombre de jeunes pouvant constituer le groupe. Il était préférable pour moi que les jeunes soient ceux avec lesquels j'ai fait un entretien de recherche. En effet, cela aurait permis d'avoir une continuité dans ma recherche. Ainsi, j'ai appelé au téléphone l'ensemble des jeunes avec lesquels j'ai fait un entretien de recherche. Comme j'avais établi un premier lien avec ces jeunes, il n'était pas gênant que se soit moi-même qui les appelle plutôt que leur éducateur référent. Néanmoins, pour appuyer ma demande auprès de ces jeunes, j'ai tout de même demandé à leurs éducateurs référents de leur parler aussi du projet. Finalement, sur les sept jeunes, seulement un a participé au groupe d'activité : c'est le jeune Louis. Les autres n'ont pas participé pour diverses raisons. Le jeune Sofiane ne voulait tout simplement pas, sans motifs particuliers. Néanmoins, je tiens à préciser que j'avais déjà sollicité Sofiane plusieurs fois pour d'autres activités : le concours d'affiche et une activité d'éducation à l'image sur le thème des stéréotypes que j'avais mis en place. Le jeune Dino ne voulait pas non plus, mettant en avant qu'il est déjà bien pris par son apprentissage en boulangerie. En effet, ses horaires de travail ne lui auraient pas forcément permis d'être présent à l'activité. Donald a également une activité professionnelle. Jean et Ken n'ont pas donné de nouvelles. Amir était depuis incarcéré en EPM. J'ai réalisé mes entretiens au mois de décembre 2018. Entre ma phase de recherche et ma première séance d'activité se sont donc écoulés trois mois. Or, en trois mois, beaucoup de choses peuvent changer dans la situation des jeunes pris en charge par la PJJ. Amir en est une illustration. Au mois de décembre, il était libre...

La mobilisation des jeunes en milieu ouvert n'est pas évidente. J'ai pu le constater moi-même lors des activités collectives du concours d'affiche « *Les parcours du goût* » que j'avais animé avec l'éducatrice Mylène au mois de novembre 2017. A l'une des séances était présent seulement un jeune, à la dernière séance aucun jeune ne s'était présenté. C'est pourquoi, j'ai dû prendre en compte cette difficulté au quelle les éducateurs de milieu ouvert peuvent être confrontés. Ainsi, j'ai laissé la possibilité pour que les autres jeunes pris en charge par l'unité, quelle que soit la mesure judiciaire et quelle que soit l'origine géographique puissent participer.

Au total, trois jeunes ont participé au groupe d'activité « La Cité ». Parmi eux, il y avait une fille. J'étais satisfaite qu'il y ait de la mixité au moins dans ma phase d'expérimentation. Dans ma phase de recherche, je n'avais pas pu m'entretenir avec une fille. Néanmoins, la présence de filles n'est pas un facteur déterminant dans mon projet mémoire. En effet, la comparaison du rapport au politique entre les filles et garçons nécessiterait d'être étudié dans un autre mémoire.

### **Le caractère contraignant ou libre des activités**

Le droit à l'expression et à la participation est un droit reconnu par la Convention internationale des Droits de l'Enfant.<sup>124</sup> Tout comme l'engagement qui est un acte volontaire issu d'un droit fondamental et d'une liberté civique ; « *ce n'est pas une obligation cependant dans la pensée républicaine elle est conçue comme un devoir civique* ». <sup>125</sup>

Valérie BECQUET et Chantal DE LINARES expliquent que « *les jeunes des quartiers populaires, des quartiers de la politique de la ville, plus que les autres sont soumis à des injonctions de citoyenneté active, de participation.[...] L'injonction à s'engager, à participer vient essentiellement des acteurs publics* ». <sup>126</sup> Cette injonction se fait selon une approche de « *citoyenneté nécessaire* » afin de maintenir la cohésion nationale. <sup>127</sup>

En partant de ces constats, je voulais que les jeunes participent à mon groupe d'activité sur la base du volontariat sans que leurs éducateurs référents ne leur imposent. Pour moi, il est difficile d'obliger quelqu'un à s'intéresser au politique. Néanmoins, par exemple, dans certains États démocratiques comme la Belgique, le vote est obligatoire.

Ceci dit, le RUE de mon unité m'a alerté sur le fait que l'essentiel était qu'il y ait des jeunes aux activités. Ce projet allait aussi faire l'objet de mon évaluation de stage. De plus, sans la présence des jeunes, je n'aurais pas pu expérimenter mon dispositif. C'est pourquoi, j'ai dû laisser la possibilité aux éducateurs s'ils estimaient nécessaire, de recourir au caractère contraignant des mesures judiciaires pour que les jeunes participent aux activités. Néanmoins, j'ai demandé aux éducateurs de chercher tout de même l'adhésion. En effet, à la PJJ, les éducateurs travaillent avec

---

124 NATIONS UNIES. *Convention relative aux droits de l'enfant*. 1991, p 13. VERSINI Dominique. « Écouter les enfants et défendre leurs droits ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2010/1, n°46, p. 15-19

125 COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Op. Cit.* Juin 2015, p.20

126 Valérie BECQUET, Chantal De Linares (dir.). *Op. Cit.* 2005

127 BECQUET Valérie. *Op. Cit.* 2016/2

les jeunes dans un cadre contraignant en raison notamment de leur mandat judiciaire. Tout comme le jeune qui se rend à la PJJ en raison de la mesure judiciaire qui lui a été ordonné. Il y a des mesures judiciaires qui sont plus ou moins contraignantes. Par exemple, dans le contrôle judiciaire (CJ), il y a clairement des obligations et des interdictions qui sont notifiées.

Ainsi, indépendamment de mon expérimentation, la recherche de l'adhésion du jeune dans un cadre contraint constitue un axe central du métier d'éducateur à la PJJ.

Au final, trois jeunes ont participé au groupe d'activité « La Cité » dans le cadre de leur mesure de réparation pénale. Bien que cette mesure puisse avoir une dimension contraignante, elle reste une mesure éducative et non de probation comme le CJ. En effet, la conséquence judiciaire du non-respect du CJ peut aller jusqu'à l'incarcération.

### **Le déroulement des activités**

L'objectif principal de mon dispositif était de proposer aux jeunes un espace de dialogue. La matérialisation de cet espace permet de reconnaître une certaine légitimité à la parole politisée des jeunes. J'ai aussi établi des objectifs intermédiaires pour chacune des séances (le contenu, les objectifs et les critères d'évaluation sont en annexe dans le projet d'expérimentation).

Aux deux premières séances, les trois jeunes étaient présents. A la dernière séance, seul un jeune était présent. Louis était convoqué à un entretien à l'école. Il nous a prévenu dès la deuxième séance de son absence. La jeune fille a appelé le service pour informer qu'elle était malade. Bien qu'il y ait eu ces absences, dans les temps de présence, les jeunes étaient très investis. La jeune fille a joué un rôle moteur dans le groupe de ses pairs. Étant notamment très à l'aise à l'oral, elle a participé pleinement aux échanges dès le début des séances. Les deux garçons semblent l'avoir suivi dans cette bonne dynamique. Les échanges ont ainsi été très fructueux.

La première séance consistait à aborder la relation entre les Forces de l'Ordre et les jeunes. Avant de jouer les mises en situation de contrôle de jeunes par des policiers, les jeunes ont établi une liste des éléments qui peuvent contribuer au fait qu'un contrôle se passe avec ou sans incident. Ce *brainstorming* a permis aux jeunes d'être plus à l'aise dans les jeux de rôle. Ceci m'a aussi permis d'évaluer ce qu'ils mettent derrière le terme de juste et d'injuste pour décrire un contrôle.

Vous pouvez trouver cette liste en annexe (Cf. annexe n°10 : Tableau Brainstorming des jeunes sur les contrôles des Forces de l'Ordre). Ma collègue Mylène et moi-même avons participé aux jeux de rôle. Notre démarche s'inscrit dans l'idée du « *faire-avec* ». <sup>128</sup> Autrement dit, l'éducateur n'est pas seulement dans une logique de transmission du savoir vertical. Au lieu d'être uniquement dans une position de dire et montrer au jeune, il *construit avec* lui.

La deuxième séance consistait en un musique débat. Chacun des jeunes devait me communiquer le nom d'une chanson dont il estimait les paroles politiques. Je leur ai laissé l'intervalle de temps entre la première et la deuxième séance pour qu'ils puissent réfléchir à cette chanson. Je les ai appelé au téléphone dans cet intervalle. Mon objectif était de prendre connaissance de la chanson et ainsi de faire des préparations en matière de connaissances théoriques et historiques. Aucun des jeunes n'a proposé de chanson. Bien que je leur aie indiqué qu'ils pouvaient toujours venir avec le nom d'une chanson le jour de la séance, le résultat n'a pas changé. Deux jeunes m'ont expliqué qu'ils avaient bien fait l'effort de rechercher une chanson politique dans leur répertoire de musique mais qu'ils n'en avaient pas trouvé. Le troisième jeune a exprimé qu'il avait fait le choix de ne pas apporter de chanson du fait qu'elles comportaient beaucoup trop d'injures.

Néanmoins, j'avais anticipé cette situation. Ainsi, j'ai moi-même proposé d'étudier une chanson politique aux jeunes. Pour rester proche de leur affinité musicale, j'ai choisi une chanson de RAP. C'est la chanson « *Hiro* » de l'artiste Soprano. L'éducatrice Mylène aussi a souhaité proposer une chanson aux jeunes. C'est la chanson « *Fils de France* » de l'artiste Damien SAEZ. Pour que les jeunes continuent à rester acteurs de la séance, je leur ai demandé de surligner à l'aide d'un « stabilo » chacun des vers des deux chansons qu'ils pensaient être politiques. Pour éviter que l'activité soit trop scolaire, pendant ce temps, nous avons écouté la chanson. Bien que les jeunes n'aient pas surligné l'ensemble des vers qui renvoyaient au politique, ils ont tout de même pu en identifier un certain nombre.

La troisième séance consistait en un débat mouvant. J'ai proposé aux jeunes qu'on débattenne sur des citations politiques célèbres de philosophe. Parmi ces citations, il y avait par exemple, l'expression « *la fin justifie les moyens* » et « *tout n'est pas politique, mais la politique s'intéresse à tout* » de Nicolas Machiavel, « *la politique est le premier des arts et le dernier des métiers* » de Voltaire ou encore « *l'homme est un loup pour l'homme* » de Thomas Hobbes. En raison de la

---

128 YOUNG Dominique (et al.). « Le renouveau du faire avec ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2008/2, p. 51-57

présence seulement d'un jeune, ma collègue et moi avons aussi participé au débat mouvant. En effet, ce type de débat nécessite au moins la participation de trois personnes. Je craignais que le jeune ne puisse pas s'affirmer du fait qu'il soit le seul jeune face à deux adultes. Bien que j'avais confiance en ses capacités, je n'étais pas sûre que les citations soient suffisamment compréhensibles. Or, l'investissement du jeune a complètement infirmé ces deux inquiétudes. En effet, il a compris assez vite le sens de chaque citation ; il a aussi apporté des arguments très pertinents pour expliquer son positionnement.

## **CONCLUSION**

Dans la dernière partie de mon mémoire, nous avons pu comprendre que la jeunesse n'est pas forcément l'âge le plus propice à l'engagement, à l'altruisme. Est-ce qu'une autre période de la vie y serait plus favorable ? Un jeune qui ne s'est jamais intéressé aux questions sociétales, est-ce s'y intéresse-t-il davantage à l'âge adulte ? Pourtant, dans la première partie du mémoire, nous avons vu que le rapport au politique des individus se construit dès les premiers âges avec la socialisation politique primaire. Néanmoins, nous étions arrivés à la conclusion qu'elle ne détermine pas non plus totalement l'avenir politique d'une personne.

Tout au long du mémoire, j'ai fait référence à de nombreux chercheurs qui ont travaillé sur le rapport au politique des jeunes. La littérature y est abondante. Qu'est-ce qui fait alors que cette période de la vie soit aussi importante pour le politique ? Si la jeunesse est le moment de construction de soi-même, c'est aussi le temps de construction de la nouvelle génération.<sup>129</sup> Limiter la préparation d'un adolescent à l'âge adulte, à l'acquisition de l'autonomie par l'insertion professionnelle n'est-ce pas réducteur ? Le renouvellement de la configuration politique, de la diversité chez les représentants politiques ne peut-il pas se faire en donnant les moyens aux jeunes d'avoir une réflexion autonome ? Cet apprentissage n'est-il pas davantage nécessaire et urgent pour les jeunes qui se sont éloignés de l'enseignement très tôt ?

Pourtant, bien que les éducateurs puissent avoir un certain intérêt à étudier le passage à l'acte sous une dimension politique, ceci ne constitue pas leur priorité. Ils ont d'autres impératifs comme

---

<sup>129</sup> COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Op. Cit.* Juin 2015

l'exploration de la situation familiale ou de la personnalité du jeune. Or, connaître comment le jeune se positionne dans son environnement sociétal et quelle perception il a des interactions sociales ne constituent-ils pas des indicateurs de compréhension de sa personnalité ?

La jeunesse a besoin d'être accompagné pour trouver sa place d'acteur dans la société.<sup>130</sup> Cet accompagnement passe par les adultes qui connaissent déjà plus ou moins bien les codes en vigueur. Quelles possibilités les adultes offrent aux jeunes pour qu'ils puissent construire leur place dans la société ? Les adultes peuvent se contenter de donner aux jeunes la place qu'ils ont choisie pour eux. En effet, ceci est plus « *rassurant puisqu'il permet de guider la jeunesse en s'assurant que l'institution n'est pas mise à mal* ». <sup>131</sup> La question de la place peut être encore plus importante pour les jeunes des quartiers de la politique de la ville. Ils sont éloignés géographiquement de l'espace public. Ils ne maîtrisent pas forcément les codes pour participer à cet espace.

Autrement dit, quelle conception de la citoyenneté souhaitons-nous promouvoir ? La citoyenneté peut être envisagée seulement comme un moyen de paix sociale et de vivre ensemble afin d'éviter une fracture sociale ou encore, elle peut-être considérée comme une finalité : développement de l'esprit critique et créatif.<sup>132</sup>

Dans le mémoire, nous avons vu que les jeunes associent une conscience politique à leur comportement plus particulièrement quand il s'agit des relations avec les Forces de l'Ordre, de la question de la légalisation du cannabis, de la discrimination. Autrement dit, ils sont davantage intéressés par les questions qui les concernent directement.

La loi du 2 janvier 2002 rénove l'action sociale et médico-sociale en fixant de nouvelles règles relatives aux droits des personnes. Il est réaffirmé que la place de l'utilisateur est au centre du travail social.<sup>133</sup> A ce sujet, le Conseil économique et social reprend la définition du travail social fournie par l'ONU : « [...] *C'est à partir des attentes du bénéficiaire [...] de ses potentialités visibles ou à faire émerger que doit se développer le travail social. Celui-ci devra permettre à l'utilisateur de devenir acteur de sa relation avec la société et de la réappropriation de ses droits* ». <sup>134</sup>

---

130 BORDES Véronique ; IDAYASSINE Sophia. *Op. Cit.* 2016/2, p. 51–56

131 BORDES Véronique ; IDAYASSINE Sophia. *Op. Cit.* 2016/2

132 BIER Bernard. *Op. Cit.* 1996, p. 27

133 LADSOUS Jacques. « L'utilisateur au centre du travail social. Représentation et participation des usagers ». *Empan*, 2006, p. 36-45.

134 CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, LORTHIOIS Daniel. *Mutations de la société et travail social*. Mai 2000, 221 p.

En partant de cette nouvelle approche de l'utilisateur, j'ai voulu, dans mon dispositif d'expérimentation, valoriser les ressources des jeunes. Mon travail a consisté à accompagner le jeune à prendre conscience qu'il peut avoir les capacités pour émettre un avis critique sur la société qui l'entoure. En partant de ses potentialités, le jeune peut influencer « *de façon constructive le monde qui [l'] entoure* ». <sup>135</sup>

Dans mon dispositif d'expérimentation, j'ai tenté d'offrir un espace de parole aux jeunes. La question à continuer de développer serait de savoir comment maintenant passer de ce groupe de parole, d'expression, à une réelle participation politique? En effet, il serait intéressant que les jeunes puissent voir que leur parole est entendue et suivie d'effet. Autrement dit, qu'ils puissent se rendre compte de l'efficacité de la parole sans forcément avoir à recourir au passage à l'acte.

Mon intérêt à étudier le rapport au politique des jeunes pris en charge par la PJJ est en lien avec mon propre parcours personnel. En raison de mes origines étrangères, étant moi-même au carrefour de deux cultures, les questions politiques comme l'identité nationale et l'intégration des minorités (ethnique, culturelle, religieuse, sociale) m'ont toujours intéressées de très près. J'ai d'ailleurs fait des études en sciences politiques. Je suis aussi sensible à la question de l'engagement des jeunes pour l'intérêt général. J'ai pu expérimenter personnellement des dispositifs institutionnels prévus à cet effet (service civique et contrat Armées-Jeunesse au Centre de documentation de l'École militaire à Paris). <sup>136</sup> Je pense que cet intérêt personnel à orienter la rédaction de ce mémoire ainsi que l'ensemble de ma recherche et c'est en toute conscience que j'ai réinterrogé l'influence de mes représentations sur la scientificité de ce travail. Je pense néanmoins qu'en tant que future professionnelle, cette sensibilité et l'intérêt que je continue de porter à l'émancipation politique de la jeunesse accompagnera mes interventions et ma posture. Mais cela m'apparaît aujourd'hui comme une force, puisque ce travail a aussi participé à conscientiser, pour moi-même, les enjeux que j'associe à ce métier.

J'ai davantage pris conscience que la place de l'utilisateur est au centre de son projet. En tant que jeune professionnelle, je peux avoir des projets ambitieux pour les jeunes. Cependant, ces projets risquent de ne pas faire sens aux jeunes si je ne pars pas de leurs propres besoins et compétences.

---

135 RAYMOND Frédérique. *Op. Cit.* 2005/4, p. 57

136 Les contrats armées-jeunesse sont des contrats de travail à durée déterminée, de 3 mois maximum. Ils sont destinés à des étudiants en fin d'études ou jeunes diplômés. Ils ont été instaurés pour concourir au renforcement du lien armées-nation.

J'avais des compétences pour travailler avec les jeunes la problématique que j'ai traitée dans ce mémoire. Dans ma pratique professionnelle, je pourrais identifier d'autres problématiques pour lesquelles je n'ai pas forcément d'aptitudes. Ainsi, j'ai appris qu'il faut savoir déléguer certains axes de travail à d'autres structures spécialisées. Néanmoins, pour pouvoir le faire, il faut connaître les dispositifs existant sur le territoire de notre champ d'action. De plus, l'orientation des jeunes vers ces dispositifs permettra leur inscription dans le droit commun. Cette inscription se fait en réalité progressivement. Si l'objectif final peut être la participation à l'intérêt général, les objectifs intermédiaires peuvent être dans un premiers temps l'insertion professionnelle et l'apprentissage des codes sociaux.

Ma démarche dans ce mémoire a été de partir d'un critère socio-économique et géographique à la fois (QPV). Cette démarche est venue confirmer l'importance de la connaissance de l'environnement social dans lequel le jeune se développe. Ainsi, l'éducateur peut mieux saisir les enjeux auxquels est confronté le jeune. La prise en compte des facteurs sociaux n'empêche pour autant de renvoyer au jeune sa responsabilité dans l'acte.

A travers mes entretiens de recherche auprès des éducateurs et de mon dispositif d'expérimentation, je me suis davantage rendu compte de l'intérêt du travail en équipe. J'ai appris beaucoup de choses de leurs expériences antérieures. Ainsi, je n'hésiterai pas dans ma pratique professionnelle de m'appuyer sur les ressources de mes collègues.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- BECQUET Valérie (Dir). *Jeunesses engagées*, Paris : Éditions Syllepse, Coll. Germe, 2014, 240 p.
- BECQUET V. ; LINARES de C. (Dir.). *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*. Paris : Injep/L'Harmattan, coll. Débats Jeunesses, 2005, 190 p.
- BORDES Véronique. « Du conflit à l'action. Relation et lien social » In : *Prendre place dans la cité. Jeunes et politiques municipales*. Marly-le-Roi : l'Harmattan, 2007, 253 p.
- CASTEL Robert. « La sociologie et la réponse à la demande sociale », In LAHIRE Bernard (Dir.). *À quoi sert la sociologie ?* Paris : La Découverte, 2004, 210 p.
- DE LINARES Chantal. « Jeunes « en difficulté » : les malentendus de l'engagement », In : BECQUET V. ; LINARES de C. (Dir.). *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*. Paris : Injep/L'Harmattan, coll. Débats Jeunesses, 2005.
- DOBIECKI Bernard. *Rédiger son mémoire en travail social : Toutes les clés pour réussir*. Paris : ESF Editeur, 2008, 123 p.
- GURNADE Marie-Madeleine, AIT-ALI Cédric (coord.). *Jeunesse sans paroles, jeunesses en paroles*. Paris : l'Harmattan, 2016, 376 p.
- HABERMAS Jürgen. *Raison et légitimité: problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris : Payot, 2002, 196 p.
- LAPEYRONNIE Didier, DUBET François. *Les Quartiers d'exil*. Paris : Le Seuil, 1992, 258 p.
- PECHU Cécile. « Répertoire d'action » In : FILLIEULE Olivier, LILIAN Mathieu, PECHU

Céline (Dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris : Presses de Sciences Po, Références, 2009, p. 454-462.

### **ARTICLES DE REVUES**

- BAILLET Dominique. « Les incivilités, en paroles et en actes ». *Hommes et Migrations*, Septembre-octobre 2000. n°1227, p. 16-25.

- BECQUET Valérie. « L'engagement des jeunes au miroir de l'action publique ». *Diversité*, 2016/2, n°184, p. 44-50.

- BIER Bernard. « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes ». *Pensée plurielle*, 2007/1, n° 14, p. 53-65.

- BIER Bernard. « La place des jeunes, un enjeu de citoyenneté ». *Hommes et Migrations*, mars 1996, n°1196, p. 27-29.

- BORDES Véronique ; IDAYASSINE Sophia. « Engagement des jeunes : comment les faire participer ? ». *Diversité*, 2016/2, n°184, p. 51-56.

- BORDET Joëlle (*et al*). « Significations et enjeux de la révolte de novembre 2005 des jeunes des quartiers défavorisés ». *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2006/2, n°2, p. 119-130.

- BOUSQUET Franck. « Des moyens pour l'expression! ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2008/2, n° 42, p. 79-81.

- BRACONNIER Céline. « Le vote et l'abstention en temps de crise ». *Savoir/Agir*, 2010, vol. 13, n° 3, p. 57-64.

- BRUEL Alain. « Le temps judiciaire ». *Vie sociale*, 2013/2, n°2, p. 87-97.

- CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE. « Nouvelles formes de l'engagement ». *Agora débats/jeunesses*, 2003, n°31, p. 14-27.

- CORTESERO Régis ; MALIERE Eric. « La diversité des formes d'engagement des « jeunes des quartiers » ». *Diversité*, 2016/2, n°184, p. 37–43.
  
- COUPPIE Thomas. « Insertion des jeunes issus de quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés ». *Bref (Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq)*, avril 2013, n° 309.
  
- CROLL Anne. « La parole de l'exclusion : une parole à entendre ». *Mots*, mars 1996, n°46, p. 30-54.
  
- EABRASU Marian. « Les états de la définition wébérienne de l'État ». *Raisons politiques*, 2012, vol. 45, n° 1, p. 187-209.
  
- FARIS M. David. « La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux ». *Politique étrangère*, 2012, n° 1, p. 99-109.
  
- GAUDICHET Nicolas. « Les jeunes préfèrent le pragmatisme à l'idéologie ». *Agora débats/jeunesses*, 1995, n°2, p. 33-40.
  
- HBILA Chafik. « La participation des jeunes des quartiers populaires : un engagement autre malgré des freins ». *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2014, n°14.
  
- INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. « Améliorer le rapport entre jeunes et institutions ». *Cahiers de l'action*, 2011/2, n° 32, p. 55-68.
  
- JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie. « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu ». *Idées économiques et sociales*, 2011, vol. 166, n°4, p. 6-14.
  
- KOKOREFF Michel. « Sociologie de l'émeute. Les dimensions de l'action en question ». *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n°4, p. 521-533.
  
- KOKOREFF Michel. « Les émeutiers de l'injustice ». *Mouvements*, 2006/2, n°44, p. 13-25.

- KOKOREFF Michel. « L'espace des jeunes : Territoires, identités et mobilité ». *Les Annales de la recherche urbaine*, 1993, n°59-60, p. 171-179.
  
- LABADIE Francine, RAGI Tariq. « Les jeunes et le politique ». *Agora débats/jeunesses*, 2002, n°30, p. 14-24
  
- LADSOUS Jacques. « L'usager au centre du travail social. Représentation et participation des usagers ». *Empan*, 2006, vol.64, n°4, p. 36-45.
  
- LAPEYRONNIE Didier. « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 ». *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n°4, p. 431-448.
  
- LE PENNEC Yann. « Parole, place sociale et participation de « ces jeunes-là » ». *Journal du droit des jeunes*, 2002/1, n°211, p. 19-21.
  
- MUXEL Anne. « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? ». *Pouvoirs*, 2007, vol. 120, n°1, p. 43-55.
  
- POISSON Fransez. « Articuler l'accompagnement des jeunes et leurs engagements individuels : l'exemple d'une junior association ». *Informations sociales*, 2016/4, n°195, p. 116-125.
  
- RAGI Tariq. « Citoyenneté et participation des jeunes en France ». *Agora débats/jeunesses*, 2002, n°27, p. 106-120.
  
- RAYMOND Frédérique. « Construire une parole avec les jeunes : un enjeu pour la démocratie ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2005/4, n° 36, p. 56-58.
  
- TALPIN Julien. « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique ». *Revue française de science politique*, 2010/1, vol. 60, p. 91-115.
  
- VERSINI Dominique. « Écouter les enfants et défendre leurs droits ». *Les Cahiers Dynamiques*,

2010/1, n°46, p. 15-19.

- YAKOUB Saâdia. « La parole de l'enfant en justice ». *Enfance*, 1992, tome 46, n°3, p. 293-301.
- YOUF Dominique (*et al.*). « Le renouveau du faire avec ». *Les Cahiers Dynamiques*, 2008/2, n° 42, p. 51-57.
- WARIN Philippe. « Le non-recours aux droits ». *SociologieS* [en ligne], novembre 2012. <http://journals.openedition.org/sociologies/4103>

### **DOCUMENTS OFFICIELS**

- COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA STRATÉGIE ET A LA PROSPECTIVE, BELIGH Nabli, NAVES Marie-Cécile, KARAKACHIAN Alice. *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes*. Paris : Premier ministre, juin 2015, 80 p.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL A L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES. *Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Outil d'analyse et de comparaison des quartiers prioritaires et de leur environnement*. Paris : ministère de la cohésion des territoires, septembre 2017, 47 p.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, LORTHIOIS Daniel. *Mutations de la société et travail social*. Paris: Journaux officiels, mai 2000, 221 p.
- DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE. *Référentiel des mesures et des missions confiées aux services de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse*. Paris : ministère de la Justice, 2005 [disponible sur l'intranet pjg/ressources documentaires/guides et référentiels].
- NATIONS UNIES. *Convention relative aux droits de l'enfant*. New York : Département de l'information des Nations Unies, 1991, 53 p.
- SULTAN Catherine. *Note relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les*

*parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés*. Paris : Bulletin officiel du ministère de la Justice, 24 février 2016, 10 p.

- SULTAN Catherine. *Note relative à l'action éducative en milieu ouvert au sein des services de la PJJ*. Paris : Bulletin officiel du ministère de la Justice, 22 octobre 2015, 13 p.

- SULTAN Catherine, *Note sur « PJJ promotrice de santé : renouvellement 2017 - 2021 »*. Paris : Bulletin officiel du ministère de la Justice, 1er février 2017, 9 p.

### **ARTICLES DE PRESSE**

- « Affaire Théo: trois policiers mis en cause ont été réintégrés », *L'Express* [en ligne], 29 janvier 2018, disponible sur < [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/affaire-theo-trois-policiers-mis-en-cause-ont-ete-reintegres\\_1980206.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/affaire-theo-trois-policiers-mis-en-cause-ont-ete-reintegres_1980206.html) > (consulté le 5 mai 2018).

- « Clichy-sous-Bois : le destin tragique de Zyed et Bouna », *Le Parisien* [en ligne], 16 mars 2015, disponible sur < <http://www.leparisien.fr/faits-divers/clichy-sous-bois-le-destin-tragique-de-zyed-et-bouna-16-03-2015-4607739.php> > (consulté le 23 mars 2018).

- « En 2005, trois semaines d'émeutes urbaines », *Le Figaro* [en ligne], 25 octobre 2015, disponible sur < <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/25/01016-20151025ARTFIG00142-des-emeutes-urbaines-sans-precedent.php> > (consulté le 23 mars 2018).

- « Grenoble: un groupuscule d'extrême gauche derrière l'incendie de la gendarmerie? ». *L'express* [en ligne], 22 septembre 2017, disponible sur < [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/grenoble-un-groupuscule-d-extreme-gauche-derriere-l-incendie-de-la-gendarmerie\\_1945761.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/grenoble-un-groupuscule-d-extreme-gauche-derriere-l-incendie-de-la-gendarmerie_1945761.html) > (consulté le 15 février 2018).

- LAGRANGE Catherine. « Un groupuscule libertaire revendique l'incendie de la caserne de Grenoble ». *Capital* [en ligne], 21 septembre 2017, disponible sur <

<https://www.capital.fr/economie-politique/un-groupe-libertaire-revendique-lincendie-de-la-caserne-de-grenoble-1245342> > (consulté le 15 février 2018).

- « Vienne : nouvelle nuit de violences urbaines ». *Le Dauphiné* [en ligne], 23 novembre 2017, disponible sur < <https://www.ledauphine.com/isere-nord/2017/11/23/vienne-nouvelle-nuit-de-violences-urbaines> > (consulté le 16 février 2018).

## **SITOGRAPHIE**

- Site gouvernemental de la politique de la ville:

<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire,1511>

[sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche](http://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche)

- Site internet La-Philo :

<https://la-philosophie.com/definition-la-politique>

- Site de l'Université numérique juridique francophone :

[https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/162/Cours/01\\_item/index10.htm](https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/162/Cours/01_item/index10.htm)

- Site de la Fonction publique :

[https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations#Obligation\\_reserve](https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations#Obligation_reserve)

## **LISTE DES SIGLES**

- ANACEJ : association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
- CGET : commissariat général à l'égalité des territoires
- CJ : contrôle judiciaire
- CREDOC : centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
- CUCS : contrats urbains de cohésion sociale
- DAA : dispositif accueil – accompagnement
- EPE : établissement de placement éducatif
- EPM : établissement pénitentiaire pour mineur
- GAME : gestion de l'activité et des mesures éducatives
- MJIE : mesure judiciaire d'investigation éducative
- MNA : mineurs non accompagnés
- PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
- QM : quartier des mineurs
- QPV : quartiers de la politique de la ville
- RUE : responsable d'unité éducative
- STEMOI : service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion
- TIG : travail d'intérêt général
- UEAJ : unité éducative d'activités de jour
- UEHC : unité éducative d'hébergement collectif
- UEMO : unité éducative de milieu ouvert
- ZUS : zones urbaines sensibles

## **TABLE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Encart méthodologique

Annexe 2 : Tableau qui montre l'écart entre les quartiers de la politique de la ville de la région Auvergne Rhône Alpes et l'ensemble de ce territoire

Annexe 3 : Document permettant de visualiser le système d'informations géographiques de la politique de la ville

Annexe 4 : Grille d'entretien auprès des jeunes

Annexe 5 : Grille d'entretien auprès des éducateurs

Annexe 6 : Projet dispositif d'expérimentation

Annexe 7 : Ordonnance de placement sous Contrôle judiciaire du jeune Valentin

Annexe 8 : Procès-verbal du jeune Valentin

Annexe 9 : Document « devoir de réflexion » dans le cadre d'une mesure de réparation

Annexe 10 : Tableau Brainstorming des jeunes sur les contrôles des Forces de l'Ordre

Annexe 11 : Grille d'analyse des entretiens des jeunes (Tableau)

Annexe 12 : Mail envoyé à la Chef de service « démocratie locale » de la mairie de la métropole.

## ANNEXE 1

### Encart méthodologique

#### **a) De la question de départ à la problématique**

Ma question de départ était la suivante : Comment la valorisation de la parole des jeunes peut-elle être un moyen d'intégration des jeunes dans la société ?

Il y a plusieurs écueils dans cette question. En employant le terme de « valorisation » et « moyen », je suis déjà dans l'action. Or, il faudrait dans un premier temps que je recherche quelle est la nature de cette parole et comment elle est exprimée ?

Jusqu'à début novembre 2017, je me suis interrogée sur le rapport des jeunes à la parole sans me questionner sur le sens de leur passage à l'acte. Pourtant, la parole et l'acte ne sont-ils pas intrinsèquement liés ? En effet, le passage à l'acte ne peut-il pas être révélatrice d'un défaut de parole ?

Le terme « intégration » n'est pas non plus adapté. En l'utilisant, je pars du principe que ces jeunes ne sont pas intégrés. Or, ces jeunes font déjà partis de la société. Alors, par quel terme plus approprié je pourrais le remplacer ? Le terme « implication » est peut-être plus nuancé.

Ainsi, j'ai formulé d'une autre manière ma question : comment les jeunes expriment-ils leurs difficultés sociales ?

Avec cette question, je suis déjà plus dans la recherche que dans l'action. A la place du nom « parole », j'ai choisi le verbe « exprimer » car il englobe davantage les différents modes d'expression. Néanmoins, cette question était encore beaucoup trop large.

Finalement, je suis parvenue à trouver la problématique suivante : dans quelles mesures les jeunes pris en charge par la PJJ et provenant plus particulièrement des quartiers de la Politique de la ville associent à leurs comportements une conscience politique sans qu'elle soit exprimée comme telle ?

#### **b) L'élaboration des hypothèse(s) de recherche**

## **Des infractions plus politiques que d'autres ?**

Au départ, je suis parti de l'hypothèse que les infractions commises sur les Forces de l'Ordre peuvent comporter une dimension socio-politique. Ainsi, j'avais davantage axé mon étude sur ces infractions au détriment d'autres infractions. Est-ce que j'ai ciblé ces infractions du fait qu'elles soient plus médiatisées ou spectaculaires ?

Or, les infractions liées aux stupéfiants peuvent aussi comporter une dimension socio-politique. En effet, j'aurais pu me poser la question de savoir si le trafic de stupéfiants peut constituer un mode économique alternatif pour les jeunes ayant des difficultés à intégrer le marché de l'emploi ?

Et pourquoi pas les infractions commises au sein des établissements scolaires ne pourraient-elles pas comporter une dimension politique ? En effet, il est tout aussi intéressant de s'interroger si derrière ce type d'infraction il n'y a pas un sentiment de rejet de la part de l'Éducation nationale éprouvé par un jeune déscolarisé ?

En partant de toutes ces interrogations, je me suis ainsi rendu compte que n'importe quelle infraction peut avoir des raisons politiques. Or, dans le temps restreint du mémoire, je ne pouvais pas étudier l'ensemble des infractions. C'est pourquoi, dans mes entretiens de recherche, j'ai posé des questions seulement sur certains thèmes. De plus, dans le corps de mon mémoire, j'ai fait le choix d'approfondir seulement une infraction. En effet, dans la première partie, j'ai illustré la conscience politique des jeunes en donnant l'exemple des infractions contre les Forces de l'Ordre.

## **Les éléments recherchés auprès des différents acteurs**

J'ai fait des entretiens de recherche d'une part avec les éducateurs, de l'autre avec les jeunes. La question s'est posée de savoir par lesquels des deux je commence en premier. Je préférais commencer par les jeunes puisque ce sont eux qui sont directement concernés par ma problématique. Néanmoins, j'ai commencé par les éducateurs. De cette manière, je pouvais identifier durant les entretiens le nom des jeunes dont leur problématique pouvait entrer dans le champ de mon étude. Ce qui a été en partie le cas, puisque les éducateurs illustraient de temps en temps leurs propos avec des exemples de situations de jeunes. Néanmoins, au début de chaque entretien, j'ai donné à l'éducateur la liste des jeunes originaires d'un QPV dont il est le référent. Je me suis entretenu auprès des éducateurs pour rechercher s'ils décelaient dans le comportement des jeunes des éléments politiques. Dans ma problématique, j'é mets l'hypothèse que le rapport au

politique des jeunes n'est pas exprimé telle qu'elle mais qu'elle est plutôt implicite. Ainsi, interroger seulement les jeunes n'aurait pas suffi puisqu'ils ne se rendent pas forcément compte eux-même s'ils sont politisés ou pas. J'avais besoin d'un regard extérieur au jeune tout en étant un regard professionnel qui est au plus proche du jeune. J'ai aussi cherché à savoir comment les éducateurs accueillent les critiques sociétales des jeunes quand il y en a.

Ensuite, je me suis entretenu avec les jeunes pour rechercher le sens qu'il donne aux actes commis par les jeunes en général. Je n'ai pas souhaité aborder leur situation judiciaire personnelle pour les mettre le plus possible à l'aise.

Dans mes hypothèses de recherche, je me suis posé une autre question : est-ce que les jeunes recourent déjà à d'autres moyens que l'infraction pour revendiquer ? Peut-être que les jeunes participent déjà à des espaces de revendication légaux ? Dans ce cas, mes représentations pourront être remises en cause. Ainsi, je leur ai demandé dans les entretiens qu'est-ce qu'ils revendiquent et de quelle manière ?

Les jeunes sont membres d'une famille. Les valeurs partagées dans la famille peuvent influencer la lecture que les jeunes ont de la société. C'est pourquoi j'ai aussi recherché si des membres de leur famille sont intéressés par le politique.

Avant de faire mes entretiens auprès des jeunes pris en charge par la PJJ, j'ai aussi fait des recherches théoriques pour savoir si de manière générale, dans la société, les jeunes sont intéressés ou pas par le politique. Ceci m'a permis de contextualiser ma recherche.

## **c) Méthodes de recueil et d'analyse des données**

### **Double identité de la chercheuse**

J'ai le statut de stagiaire tout en exerçant la fonction d'éducatrice. Avant de me lancer dans ma recherche, certains jeunes m'avaient déjà vu en entretien d'accompagnement éducatif avec leurs éducateurs référents. Dans ces circonstances, je porte une double identité : professionnelle (éducatrice) et scientifique (chercheuse). L'outil de recherche que j'utilise avec le jeune a la même forme que celui son éducateur référent : entretien. Le risque peut être donc que le jeune confonde l'entretien de recherche avec un entretien dont le contenu sera rendu compte au juge. En quoi cette

potentielle confusion peut être problématique ? Le jeune peut craindre que ses propos soient retransmis à l'éducateur référent et au juge. Ainsi, le jeune risque de ne pas suffisamment se livrer. L'entretien de recherche peut être biaisé. Pour rassurer le jeune, je lui ai indiqué le cadre confidentiel dès le début de l'entretien et au cours de celui-ci. Finalement, dans l'ensemble les jeunes semblent avoir été plutôt rassuré puisqu'ils m'ont donné des exemples de leur propre situation alors que je ne leur avais pas demandé.

### **Le choix des lieux pour les entretiens de recherche**

Pour neutraliser le plus possible ce risque de confusion, j'ai pensé à faire les entretiens en dehors des établissements de la PJJ. De plus, cette idée me paraissait intéressante au regard du thème de mon mémoire. En effet, je voulais réaliser les entretiens dans des établissements de droit commun, en centre-ville, par exemple dans une bibliothèque ou un local municipal. Ça peut être une manière d'inciter les jeunes à s'approprier les infrastructures de l'espace public. Néanmoins, une nouvelle fois j'étais déjà dans l'action.

Le jeune enquêté risque déjà de ne pas se sentir suffisamment en sécurité face à moi l'enquêtrice qui m'a rencontré une fois ou jamais. De plus, je lui propose un lieu qu'il peut lui être potentiellement étranger. En prenant en compte ces paramètres, j'ai finalement fait le choix de mener mes entretiens dans l'UEMO, lieu connu et repéré par le jeune.

### **Le choix de l'échantillon de jeune à interroger**

Au regard du nombre important de jeunes pris en charge par l'UEMO (183), il me paraissait facile d'effectuer un nombre considérable d'entretiens de recherche avec les jeunes. Or, finalement, je me suis entretenu seulement avec sept jeunes. A ma grande surprise, il a été difficile de les rencontrer. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette difficulté. En milieu ouvert, il est fréquent que les éducateurs connaissent eux-mêmes des difficultés pour rencontrer certains jeunes dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Ensuite, entre la durée où j'ai identifié les jeunes de mon champ d'études et la réalisation de mes entretiens un temps s'est écoulé. C'est pourquoi, entre-temps des jeunes n'étaient plus pris en charge par la PJJ. De plus, certains jeunes sont placés dans des établissements lointains. Néanmoins, pour m'entretenir avec le jeune Amir, je me suis déplacé dans l'UEHC où il était placé.

Ceci dit, le nombre d'entretien n'est pas primordial dans ma recherche. En effet, j'avais fait le choix de mener une étude qualitative plutôt que quantitative, à l'aide d'entretien semi-directif. Ainsi,

l'essentiel était d'avoir des profils d'enquêté le plus possible diversifié (âge, situation scolaire, nature de l'infraction commise, et type de mesure judiciaire).

En rapport avec le public ciblé dans ma problématique, j'ai sélectionné des jeunes provenant des QPV. Cette sélection je l'ai fait à partir de mon tableau sur les origines géographiques des jeunes. J'ai expliqué dans le mémoire, dans la partie méthodologique, comment je suis parvenu à obtenir cette liste. J'ai été vigilante à ne pas interroger seulement les jeunes cités par les éducateurs pendant mes entretiens de recherches. En effet, ces jeunes étaient cités car ils confirmaient dans une certaine mesure ma problématique. L'idée est qu'il y ait des jeunes qui peuvent venir « déconfirmer » mes hypothèses.

### **Un encart libre expression dans la grille d'entretien**

Au cours de ma recherche théorique, j'ai pu lire en rapport à l'engagement politique, qu'il ne faut pas « *se limiter à « donner » la parole mais aussi ouvrir des temps et espaces pour que les jeunes « prennent » la parole* ». <sup>137</sup> A partir de cette idée, j'ai prévu à la fin de ma grille d'entretien un encart libre expression. Le but recherché est que le jeune puisse « expliciter une demande, un mécontentement, une satisfaction ou faire des propositions » librement. <sup>138</sup> C'est aussi intéressant de voir que certains utilisent cet encart pour continuer à apporter des informations.

### **Un entretien test**

J'ai aussi pensé à faire un entretien test aussi bien avec les éducateurs que les jeunes. L'objectif était d'observer les points à améliorer notamment en terme de formulation des questions mais aussi en matière de temps imparti. En effet, les entretiens auprès des jeunes plus particulièrement, je ne voulais pas qu'ils soient longs. L'entretien test auprès du jeune Sofiane m'a permis de me rendre compte que le mot politique n'était pas forcément très précis. Ainsi, par la suite, j'ai expliqué ce terme aux autres jeunes en détaillant le sens.

### **Grille d'analyse des entretiens**

Pour analyser les entretiens, j'ai établi un tableau. Vous pouvez trouver le tableau pour les entretiens avec les jeunes en annexe n° 11. Celui des entretiens avec les éducateurs, j'ai fait le

---

137 GURNADE Marie-Madeleine, AIT-ALI Cédric (coord.). *Jeunesse sans paroles, jeunesses en paroles*. 2016, 376 p.

138 GURNADE Marie-Madeleine, AIT-ALI Cédric (coord.). *Ibid.* 376 p.

choix de ne pas le joindre en annexe car il était beaucoup plus long. Le premier tableau devrait suffire pour illustrer ma démarche. J'ai répertorié dans ce tableau les idées principales que j'ai identifiées à la lecture des entretiens retranscrits. Ensuite, j'ai écrit dans le tableau par combien d'enquêtés cette idée est partagée. Mon étude n'est pas quantitative ; néanmoins cela m'a permis d'avoir un ordre de grandeur. Ceci dit, même si une idée a été avancé par qu'un seul enquêté, j'ai tout de même pris le soin de l'intégrer dans mon mémoire. En effet, la minorité n'exclue pas que ce soit une idée pertinente pour la compréhension de ma recherche.

#### **d) L'élaboration des hypothèse(s) d'action**

J'avais émis l'hypothèse que la proposition aux jeunes d'espaces légaux pour exprimer leurs critiques politiques serait un moyen d'éviter qu'ils le fassent en recourant à des moyens illégaux.

#### **Travailler le politique dans un espace institutionnel ?**

J'avais envisagé le dispositif d'expérimentation comme une étape intermédiaire, pour faciliter la participation des jeunes à une instance de droit commun prévu pour parler de politique. Cet espace peut être un conseil municipal de jeunesse, un conseil de quartier, ou encore des dispositifs de démocratie locale.

Pour atteindre cet objectif, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant que les jeunes puissent participer à une session du conseil municipal de la jeunesse de la commune.

J'ai aussi pensé à présenter aux jeunes durant une séance les différents dispositifs d'engagement : service civique, service volontaire européen. Cependant, cette présentation risque d'être trop académique. Il fallait que se soit eux-même, par une action, qu'ils éprouvent le politique.

Finalement, j'ai renoncé à mettre en place une action dans un espace institutionnel. J'ai notamment expliqué les raisons dans la deuxième partie de mon mémoire sur les modalités d'engagement.

#### **La recherche d'autres espaces**

J'ai cherché à savoir comment est travaillé le politique avec les jeunes ailleurs qu'à la PJJ. Ainsi, je suis allée aux « *Assises citoyennes – acte 3 – place aux jeunes !* » organisé par la mairie de la métropole où je fais mon stage. Dans ce cadre, j'ai participé le samedi 23 septembre 2017 au Forum « *Citoyenneté et initiatives jeunesse* ». Au cours de ce Forum, j'ai assisté à deux tables

rondes : « *S'engager, un truc de vieux ?* », « *Le féminisme est-il dépassé ?* » où débattaient notamment les jeunes. Dans ce forum, il y avait également le stand de certaines associations travaillant sur la citoyenneté. J'ai profité de cette occasion pour rechercher de potentiels partenaires qui pourraient intervenir plus tard dans ma phase d'expérimentation. Ainsi, j'ai pris l'adresse mail de la chef de service « démocratie locale » de la mairie de cette métropole. Je voulais m'entretenir avec elle afin de connaître d'autres dispositifs en vigueur dans la métropole et d'échanger autour de mon projet de mémoire. Je lui ai envoyé un mail. Vous pouvez le trouver en annexe n°12. Cependant, elle ne m'a jamais répondu...

### **Proposer des outils adaptés à mon public**

Pour être au plus proche des besoins des jeunes, je me suis dit qu'il est plus pertinent de rechercher des outils émanant d'eux. En effet, ceci permettrait aux jeunes de s'exprimer le plus aisément possible.

De plus, l'idée que l'outil que j'allais mettre en place soit un tremplin pour faciliter la participation des jeunes à une instance de droit commun prévu pour parler de politique était trop précoce. Avant d'atteindre l'objectif que les jeunes participent un jour à ces instances, il faut leur donner les moyens de s'y rendre. En effet, dans la troisième partie du mémoire, nous avons étudié que le débat politique nécessite la maîtrise d'un certain nombre de capacités. Ainsi, il était plus judicieux que j'élabore une expérimentation avec des objectifs intermédiaires qui sont plus faciles à travailler dans le cadre d'une prise en charge à la PJJ.

### **Le lieu de l'expérimentation**

Tout comme pour les entretiens de recherche, je me suis posé la question de quel serait le lieu le plus approprié pour mon expérimentation ?

J'ai pensé à l'idée de participation dans le « Conseil de quartier » de leur propre quartier. Cet échelon aurait pu permettre de travailler progressivement la prise de parole en public. En effet, les jeunes auraient pu peut-être plus à l'aise dans un environnement qu'ils connaissent en présence des habitants qu'ils côtoient. Ceci dit, ça reste un espace assez institutionnalisé. De plus, il y a le risque « d'enfermer » davantage les jeunes dans leur quartier ? Or, il est beaucoup plus intéressant que les jeunes puissent connaître le sentiment d'appartenance à la cité politique dans un autre niveau local du territoire.

## **e) Description de la phase d'expérimentation et évaluation envisagée**

J'ai décrit ma phase d'expérimentation en grande partie dans la cinquième partie de mon mémoire.

### **Le nom du dispositif et l'accroche**

Au départ, j'ai appelé mon dispositif d'expérimentation de la manière suivante: « groupe de parole ». Ce nom était provisoire. L'objectif était de donner un nom qui soit assez explicite sur le sens et l'état d'esprit de mon dispositif pour la compréhension dans un premier temps par l'équipe.

Au cours de la phase d'élaboration de mon dispositif d'expérimentation, cette appellation devenait de moins en moins adaptée. En effet, dans mon groupe d'activité, finalement j'ai proposé d'autres moyens d'expression que la seule parole.

J'ai cherché un nom qui puisse accrocher les jeunes. En effet, les désignations du type « groupe de parole » ou bien « café politique » ne me paraissaient pas suffisamment attrayantes. J'ai fini par appeler mon dispositif « La cité ».

### **Les jeunes souhaitent-ils s'exprimer ?**

J'ai élaboré un groupe d'expression sur le politique. Mais est-ce que les jeunes sont réellement en demande d'expression ? A ce sujet, j'ai pu traiter dans la cinquième partie du mémoire, la question de l'adhésion et du volontariat.

Est-ce qu'il faut attendre que les jeunes soient en demande pour ensuite mettre en place un dispositif? Il se peut qu'il y ait bien une demande du jeune mais qu'elle ne soit pas verbalisée. L'acte que le jeune dépose à travers son infraction ne peut-il pas être suffisant pour comprendre que le jeune puisse être en demande d'écoute? Une des missions de l'éducateur n'est-il pas d'accompagner les jeunes pour qu'ils puissent faire émerger leur besoin ? D'ailleurs, à l'école, les élèves ne sont pas forcément en demande d'action sur la citoyenneté et pourtant il y a bien des cours d'éducation civique.

### **Évaluation**

A la fin de chaque séance, j'ai pris un temps pour demander aux jeunes comment ils avaient

vécu la séance.

A la dernière séance, j'avais prévu un document bilan avec trois questions ouvertes. J'ai souhaité que le bilan soit réalisé à l'écrit pour que chacun des jeunes puissent s'exprimer librement. J'ai fait le choix de poser très peu de question pour que les jeunes puissent vraiment prendre le temps d'évaluer et éviter que les réponses apportées soient expéditives. Néanmoins, je n'ai pas pu exploiter ce document puisque était présent à cette séance seulement un jeune.

## **f) Points forts et limites de la démarche**

Un des axes à améliorer dans ma démarche est la prise en compte de la vision d'autres acteurs professionnels concernés par ma problématique. Par exemple, dans l'étude des relations entre les jeunes et les Forces de l'Ordre, je n'ai que la perception des jeunes, bien qu'elle soit appuyée par certains chercheurs. Il aurait été pertinent que je puisse interroger des policiers pour avoir leur regard sur ces relations. Autrement dit, est-ce que les Forces de l'Ordre estiment que le passage à l'acte des jeunes à leur encore peut comporter une dimension politique ? Ainsi, j'aurais pu confronter les deux versions.

Il en est de même pour la question de savoir comment la dimension politique des passages à l'acte des jeunes est interrogée ou pas par les éducateurs de l'UEMO. J'aurais pu adresser cette question à un magistrat notamment un Juge des enfants. En effet, dans le mémoire, dans la quatrième partie, nous avons vu que certains éducateurs expliquent ne pas s'interroger sur cette dimension en mettant en avant que ce n'est pas un élément demandé à être approfondi par les magistrats. J'aurai bien voulu savoir ce que les magistrats pensent de cette question et de ma problématique de manière plus générale.

Dans mon mémoire, je n'ai étudié qu'un seul public : les jeunes pris en charge par la PJJ provenant plus particulièrement des QPV. Il aurait été intéressant de comparer le rapport au politique de ces jeunes avec par exemple celui d'autres jeunes qui sont également pris en charge par la PJJ mais provenant de milieux ruraux ou bien issus d'une famille de catégorie socio-professionnelle aisée.

En ce qui concerne les points forts de ma démarche, je pense avoir pris en compte les appétences des jeunes. Il me semble avoir pu ajuster mon dispositif d'expérimentation aux besoins

des jeunes. En effet, à partir de ma recherche théorique et de la perception des éducateurs, j'ai réévalué mon expérimentation.

Dans ma phase de recherche auprès des jeunes, j'ai l'impression d'avoir été vigilante à certains facteurs (lieux, identité de l'enquêtrice) qui pouvaient biaiser mes données.

## ANNEXE 2

**Tableau qui montre l'écart entre les quartiers de la politique de la ville de la région Auvergne Rhône Alpes et l'ensemble de ce territoire**

Département :	Population	Jeunes de 0 à 14 ans (%)	Réussite au brevet (%)	Taux de pauvreté (%)	Taux d'emploi des femmes (%)	Taux d'emploi des hommes (%)	Taux de vacance (%)	Logements sociaux (%)
ensemble des QP du département:	66 658	24,2	76,9	40,1	43,9	54,4	5,9	25,9
total du département:	1 235 387	19,6	86,1	11,1	62,6	69,4	7	16,1
ensemble des QP de la région Auvergne-Rhône-Alpes	411 430	24,1	79,3	41,3	41,1	54,4	7,7	23,8
total de la région Auvergne-Rhône-Alpes	7 757 595	18,6	86,8	12,5	62,3	69,2	8,2	27,9

**Source :** COMMISSARIAT GÉNÉRAL A L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES. *Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Outil d'analyse et de comparaison des quartiers prioritaires et de leur environnement.* Paris : ministère de la cohésion des territoires, septembre 2017, p. 23

## ANNEXE 3

### Document permettant de visualiser le système d'informations géographiques de la politique de la ville <sup>139</sup>

SIG Politique de la Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>

## Système d'information géographique de la politique de la ville



Accueil Le SIG Territoires Aide Contact

Identifiant

\*\*\*\*

Rechercher un territoire :

Par son nom

Historique de navigation

### Les atlas

• [Atlas régional et départemental des Quartiers Prioritaires](#)

• [Atlas des périmètres des Quartiers Prioritaires](#)

[... tous les atlas \(ZFU, Zus, Cucs...\)](#)

### Liens internet du CGET



Ministère de la Ville



Commissariat général à l'égalité des territoires



Base documentaire de la Ville

### Appartenance d'une adresse à un quartier prioritaire de la politique de la ville

Code Postal Nom de la commune

N° Libellé de la voie

Rechercher

Nouvelle recherche

Aide

Veuillez préciser le numéro recherché dans la voie.

Pour information :

La voie n'a pas de lien avec un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les adresses listées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) portent sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer à l'exception de Mayotte (soit environ 1400 quartiers) ainsi que sur les 100 Zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU). Elles portent également sur les anciens zonages de la politique de la ville : les 750 Zones urbaines sensibles et les 2500 quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) de France métropolitaine et des départements d'outre-mer à l'exception de Mayotte.

La totalité des voies connues a été répertoriée, mais pour certaines d'entre elles, nous ne sommes pas en mesure de préciser si le numéro de l'adresse est bien dans un quartier.

La localisation d'une adresse au moyen de ce formulaire n'a qu'une valeur indicative. Elle ne saurait servir d'attestation pour l'accès à un dispositif ou d'argument juridique dans le cadre notamment de procédures en contentieux.

[En savoir plus](#)

139 <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

## ANNEXE 4

### Grille d'entretien auprès des jeunes

1. Penses-tu qu'il y a des raisons politiques aux infractions commis par les jeunes ?
2. Est-ce que parmi ta famille et tes amis il y a des personnes qui débattent sur des sujets politiques (actualités, problèmes sociétaux: chômage, discrimination) ?
3. Penses-tu que certains artistes ont un discours politique (par exemple celui des rappeurs) et selon toi, de quoi parle-t-il ?
4. Qu'est-ce que tu penses des passages à l'acte des jeunes contre les forces de l'ordre ?
5. Est-ce que tu penses qu'on peut changer les problèmes dans la société grâce à la politique : vote, partis politique ; en s'engageant dans une association ; ou en participant à une instance de dialogue ?
6. Est-ce que tu soutiens une cause humanitaire, par exemple l'écologie, les victimes de massacre dans le monde, ou une cause sociétale, par exemple la lutte contre la discrimination ?
7. Est-ce que tu es scolarisé ? Quand est-ce que tu as quitté l'école ? As-tu l'impression qu'à l'école tu as pu parler de politique ?

#### Libre expression

Est-ce que tu souhaites ajouter d'autres choses ?

## ANNEXE 5

### Guide d'entretien auprès des éducateurs

#### Les critères d'une approche socio-politique par les jeunes

1. Est-ce que certains jeunes expliquent leurs comportements en mettant davantage en avant une dimension de leur identité par rapport à une autre (ethnique, sociale, culturelle, religieuse) ?

2. Est-ce que les jeunes te donnent des explications de nature sociale, économiques ou politiques pour rendre compte de leur situation personnelle, scolaire, judiciaire, et professionnelle ?

Peux-tu me donner des exemples ?

3. Est-ce que des jeunes ont pu déjà te confier qu'ils ont été victime de discrimination par rapport à leur origine, couleur de peau?

Est-ce que tu as pu parler de ce thème avec le jeune ?

Est-ce que tu as pu l'orienter vers des instances ?

4. Est-ce que des jeunes ont pu déjà exprimer un sentiment d'injustice envers l'organisation sociale, l'École, les Forces de l'Ordre ?

5. Est-ce que les jeunes ont pu déjà t'exprimer des protestations envers une Loi, le fonctionnement de la Justice?

#### La prise en compte de la dimension socio-politique par les éducateurs dans l'accompagnement des jeunes

1. Les éducateurs pour comprendre le passage à l'acte peuvent rechercher des explications dans la situation familiale du jeune ou encore dans l'état psychique du jeune.

Est-ce que tu t'es déjà interrogé sur le sens socio-politique d'un passage à l'acte d'un jeune ?

2. Les infractions d'outrage, de rébellion et de violence contre les forces de l'Ordre de certains jeunes peuvent-ils, selon toi, comporter une dimension socio-politique ?

3. Comment travailles-tu le passage à l'acte contre les forces de l'ordre avec le jeune ?

4. Est-ce qu'au cours de l'accompagnement du jeune, tu penses à parler de politique, des sujets d'actualité avec les jeunes ?

5. Est-ce qu'il t'es arrivé d'être en difficulté pour répondre aux problématiques sociétales, tels que le chômage, la discrimination, l'exclusion, les inégalités, qui ont pu être soulevées par les jeunes ?

6. Est-ce que tu présentes aux jeunes la possibilité de participer à des instances de représentation et de participation par exemple délégué, conseil municipal de la jeunesse, conseils de quartier ?

7. Est-ce que tu penses à parler du droit de vote à un moment de la prise en charge du jeune ?

8. Est-ce que tu présentes aux jeunes la possibilité de s'engager pour une cause ? (par exemple la participation à une association d'utilité publique). Notamment à la fin d'une mesure de réparation dont le jeune a réalisé l'activité de réparation à la Croix-rouge, au Secours populaire ?

Libre expression

Est-ce que tu souhaites ajouter d'autres choses ?

## ANNEXE 6

### Projet dispositif d'expérimentation

Ayse CALIS

Lundi 12 février 2018

#### **Projet**

**Dispositif d'expérimentation :**

**Groupe d'activités « La Cité »**

Le groupe d'activités est en lien avec le thème de mon mémoire : la conscience politique des jeunes. Il sera scindé en trois séances. Elles auront lieu, le mercredi 21 mars, le mercredi 28 mars, ainsi que le mercredi 4 avril 2018. J'ai fait le choix du mercredi après-midi pour que les jeunes scolarisés puissent aussi participer au groupe. Les séances dureront chacune deux heures : de 14h à 16h.

J'animerai le groupe avec un/une éducateur.ice volontaire.

#### **La « Cité » du jeune, la « Cité » politique**

Le nom du dispositif « la cité » est un jeu de mots. Il englobe deux sens. Le premier sens renvoie à une catégorie générique de l'opinion publique désignant « les quartiers sensibles », « la banlieue ». Le deuxième sens renvoie à la cité Antique, une communauté politique.

#### **La dimension collective des activités**

Durant les entretiens de recherche auprès des jeunes, le thème de la conscience politique a été abordé de manière plutôt individuelle. L'activité en collectif peut permettre au jeune de se rendre compte que sa problématique individuelle est aussi une problématique partagée par d'autres.

Le collectif permet aussi la confrontation et une synergie d'idées variées. Le but recherché est également la prise de la parole du jeune en public.

Le groupe sera constitué de maximum cinq jeunes. Il est préférable que les jeunes soient ceux avec lesquels j'ai fait un entretien de recherche. Cependant, la mobilisation des jeunes en milieu ouvert n'est pas évidente. C'est pourquoi, les autres jeunes pris en charge par la Protection de la jeunesse, quelque soit la mesure judiciaire, pourront y participer. Nous veillerons que des jeunes éventuellement co-auteurs ne soient pas ensemble durant les activités. Dans l'idée de continuité des ateliers, il est préférable que les jeunes soient les mêmes de la première à la dernière séance.

### **Les objectifs de ce groupe d'activités**

L'objectif principal est de proposer aux jeunes un espace de dialogue. La matérialisation de cet espace permet de reconnaître une certaine légitimité à la parole politisée des jeunes.

D'autres objectifs éducatifs sont également poursuivis à travers ces activités :

- valorisation des compétences des jeunes.
- observation du jeune dans un autre cadre que l'entretien.
- travail de l'esprit d'équipe.
- éducation à la citoyenneté.
- développement de la créativité des jeunes.
- développement de l'esprit critique.

### **L'utilisation de médias éducatifs**

Nous utiliserons dans ce groupe d'activités deux médias éducatifs : le théâtre forum et la musique, ainsi qu'une technique d'animation de débat : le débat mouvant.

Contrairement à la dimension solennelle que peut vêtir la politique, l'utilisation d'outils ludiques peut permettre de dédramatiser et de rendre accessible le politique. Ces outils peuvent aussi faciliter l'échange.

Un goûter sera également prévu pour chaque séance. Il permettra de rendre les ateliers plus conviviaux. L'objectif est de montrer au jeune que le débat politique peut se faire en dehors des espaces institutionnalisés, dans des espaces informels.

## **Le déroulement pédagogique des activités**

### **Séance n°1 : Théâtre Forum**

#### Constat

Certains jeunes jugent que la manière dont les Forces de l'Ordre les interpellent est inadaptée voire violente. Certains d'entre-eux expliquent aussi que les interpellations sont teintées du délit de faciès et de discrimination.

#### Objectifs

- Comprendre la position de l'Autre.
- Chercher des solutions pour que les relations entre les Forces de l'Ordre et les jeunes se passent différemment et qu'elles soient plus pacifiques.
- Préciser ce qui relève véritablement de discrimination : conscientisation du problème dans une dimension plus politique qu'individuelle.

#### Moyen

Les jeunes joueront des mises en situation.

La première situation est une interpellation entre un policier et un jeune qui « tourne mal ». Une interpellation dont le jeune estime qu'elle est « injuste ».

La deuxième situation est un désaccord entre deux policiers sur le fait de verbaliser ou non d'une amende et d'un retrait de points un jeune majeur ayant commis une infraction au Code de la route. Un jeune jouera le rôle du « bon » policier, un autre celui du « méchant » policier, un troisième le rôle du jeune majeur.

Les autres jeunes pourront intervenir dans le jeu théâtral pour jouer la manière dont ils souhaiteraient que les choses se déroulent.

#### Évaluation

- Est-ce que les jeunes ont pu reconnaître ou comprendre qu'ils peuvent contribuer pour qu'une interpellation se passe mieux ?
- Est-ce que les jeunes ont pu décrire après la mise en situation les sentiments que peuvent éprouver un jeune et un policier ?
- Qu'est-ce que les jeunes mettent derrière le terme de juste et injuste pour décrire une interpellation ?

### **Séance n°2 : Musique débat**

#### Constat

L'ensemble des jeunes avec lesquels j'ai fait un entretien de recherche écoutent du RAP. Ils reconnaissent unanimement que ce genre musical comporte une dimension politique. Certains d'entre-eux ont perçu le thème politique abordé dans la chanson.

#### Objectif

- Travailler le rapport à la politique à partir des pratiques des jeunes.

#### Moyens

A la séance précédente, je demanderai à chaque jeune de venir à cette séance avec le titre d'une chanson de RAP. Je leur indiquerai que cette chanson doit être politique.

Nous écouterons tous ensemble la chanson de chacun des jeunes. Chaque participant devra relever les paroles qui pourraient être politiques de la chanson.

Nous débattons sur les thèmes abordés dans la chanson.

Nous demanderons aussi de faire le lien avec les événements d'actualité auxquels la chanson peut faire référence (articuler l'histoire de la chanson, avec les histoires vécues dans la société). Il s'agit de leur montrer qu'ils sont aussi inscrit dans une société où il se passe des choses et que la réaction (ici des rappeurs) à l'actualité est politique et peut prendre d'autres formes que la violence.

#### Évaluation

A partir de la sélection de la chanson, nous verrons ce que représente le terme « politique » pour le jeune.

### **Séance n°3 : Débat mouvant**

#### Constat

Les jeunes ont parfois une conception binaire des choses. L'opposition entre les Forces de l'Ordre et les jeunes peut en être l'illustration. La catégorisation par les jeunes des « bons » et des « méchants » policiers peut aussi refléter cette dichotomie.

Le passage à l'acte de ces jeunes peut-elle s'expliquer par un déficit de recours au verbal ?

#### Objectifs

- Favoriser une conception nuancée des idées préétablies.
- Développer les compétences communicationnelles.
- Modifier le rapport au politique des jeunes. Élargir la vision politique des jeunes. Rendre la parole politique accessible.

#### Moyens

Les jeunes feront un « Débat mouvant ».

L'animateur affirme une phrase sur une thématique donnée ou bien une citation d'un grand auteur de la philosophie politique (Rousseau, Thomas Hobbes, etc.). Les jeunes selon qu'ils sont en accord ou pas avec cette phrase, ils se positionnent à droite ou à gauche de l'animateur. Ils expliquent pourquoi ils confirment ou pas la phrase. Si un jeune a été convaincu par un argument du camp opposé, il peut à tout moment du débat changer de positionnement.

L'objectif du débat mouvant est de pouvoir défendre une idée en présentant des arguments et de pouvoir changer d'opinion.

#### Évaluation

- Est-ce que les jeunes ont mis en avant des arguments ?
- Est-ce que des jeunes ont changé de position ?

### **Le rôle de l'animateur auprès des jeunes pendant l'atelier**

- Animer: s'il y a des moments de silence relancer, veiller que chaque jeune puisse participer.
- Encadrer: faire respecter les temps de pause, gérer les dynamiques entre les jeunes.
- Accompagner: idée du « *faire avec* », nous pouvons accompagner les jeunes vers des pistes de réflexion.

### **L' Évaluation du projet**

Bien que nous ayons prévu d'évaluer chacune des séances selon certains thèmes. Nous pourrions également évaluer l'ensemble des trois activités au regard des critères suivants :

- le nombre de jeune ayant participé aux activités
- l'investissement des jeunes
- la teneur des débats
- la perception que les jeunes ont eu des activités. Nous demanderons à la fin de chaque séance, comment le jeune a vécu l'atelier.

## ANNEXE 7

### Ordonnance de placement sous contrôle judiciaire du jeune Valentin<sup>140</sup>

10/02/2016 19:01

TRIBUNAL POUR ENFANT

PAGE 01/02

#### Cour d'Appel de Tribunal de Grande Instance de

Cabinet de

Juge des enfants

N° Parquet :  
N° de dossier :  
Identifiant justice :

#### EXTRAIT DES MINUTES DU SECRETARIAT-GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE

### ORDONNANCE DE PLACEMENT SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE (MINEUR DE 13 À 16 ANS)

Nous,   
vice-président chargé des fonctions de juge des enfants, substituant  
Juge des enfants, légitimement empêchée, étant en notre cabinet au Tribunal de Grande  
Instance de

Vu la procédure suivie contre :

née le 04/11/2001, âgée de 14 ans, moins de 16 ans,

de N° 1041, domiciliée à

Demeurant

Ayant pour représentants légaux

et /

il

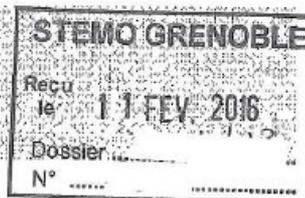
Ayant pour avocat, Maître   
avocat au barreau de

Mis en examen des chefs :

- d'avoir à   
, depuis le 1 février 2015 et jusqu'au 9 février 2016, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, fait usage de manière illicite de résine de cannabis, substance ou plante classée comme stupéfiant, faits prévus par ART.L.3421-1 AL.1, ART.L.5132-7 C.SANTE.PUB. ART.1 ARR.MINIST DU 22/02/1990. et réprimés par ART.L.3421-1 AL.1, AL.2, ART.L.3421-2, ART.L.3421-3, ART.L.3425-1 C.SANTE.PUB. ART.222-49 AL.1 C.PENAL.

- d'avoir à   
, le 2016, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, détenu sans autorisation administrative une substance ou plante classée comme stupéfiant, en l'espèce 0,7 grammes de résine de cannabis, faits prévus par ART.222-37 AL.1, ART.222-41 C.PENAL. ART.L.5132-7, ART.L.5132-8 AL.1, ART.R.5132-74, ART.R.5132-77 C.SANTE.PUB. ART.1 ARR.MINIST DU 22/02/1990. et réprimés par ART.222-37 AL.1, ART.222-44, ART.222-45, ART.222-47, ART.222-48, ART.222-49, ART.222-50, ART.222-51 C.PENAL.

- d'avoir à   
, le 2016, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, commis un outrage par paroles, gestes ou menaces, de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction de Monsieur   
, personne dépositaire de l'autorité publique, en l'espèce fonctionnaire de police, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, en l'espèce "retire ton uniforme, on va se battre, sale français de flic", faits prévus par ART.433-5 AL.2, AL.1 C.PENAL. et réprimés par ART.433-5 AL.2, ART.433-22 C.PENAL.



140 Ce document en annexe n'est qu'un extrait de l'Ordonnance. Par souci de confidentialité, j'ai anonymisé l'ensemble des documents mis en annexe.

## ANNEXE 8

### Procès-verbal du jeune Valentin<sup>141</sup>

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes, le jugement ayant été prononcé publiquement :

Le prévenu a été renvoyé devant le tribunal pour enfants par ordonnance de Madame Célia, juge des enfants, rendue le novembre 2016.

été cité selon acte d'huissier de justice, délivré à étude d'huissier de justice le février 2017 (accusé de réception non rentré) et a comparu à l'audience assisté de son conseil ; il y a lieu de statuer contradictoirement à son égard.

Il est prévenu :

- d'avoir à , le juin 2015, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement commis des violences n'ayant pas entraîné d'incapacité totale de travail sur Monsieur le, Monsieur i, et Monsieur l , avec cette circonstance que les faits ont été commis sur des fonctionnaires de la Police Nationale, agissant dans l'exercice ou du fait de leurs fonctions, faits prévus par ART.222-13 AL.1 4° C.PENAL. et réprimés par ART.222-13 AL.1, ART.222-44, ART.222-45, ART.222-47 AL.1 C.PENAL.
- d'avoir à , le juin 2015, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, commis un outrage par paroles, gestes ou menaces, de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction de Monsieur e, Monsieur Monsieur personnes dépositaires de l'autorité publique, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, en l'espèce en leur disant "Je vais niquer ta mère la pute, t'es un trou du cul, bande de fils de putes, vous mangez du porc, bande de fils de pute" et en leur faisant un doigt d'honneur et accompagnant son geste d'un "Regarde-le bien, mets-le dans la chatte à ta mère", faits prévus par ART.433-5 AL.2, AL.1 C.PENAL. et réprimés par ART.433-5 AL.2, ART.433-22 C.PENAL.
- d'avoir à , le juin 2015, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, par paroles, gestes de nature à porter atteinte à leur dignité ou au respect dû à leur fonction, outragé Monsieur in, Monsieur Monsieur personnes dépositaires de l'autorité publique, dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, en l'espèce en leur disant "Nique ta mère, fils de pute, va te faire enculer, flic de merde" tout en faisant des doigts d'honneur à répétition., faits prévus par ART.433-5 AL.2, AL.1 C.PENAL. et réprimés par ART.433-5 AL.2, ART.433-22 C.PENAL.

Page 3 / 6

141 Ce document en annexe n'est qu'un extrait du procès-verbal

## ANNEXE 9

### Document « Devoir de réflexion » d'une mesure de réparation

Educatrice

#### DEVOIR DE REFLEXION SUR VOTRE DELIT DANS LE CADRE D'UNE MESURE DE REPARATION

1 - Pouvez-vous définir les termes suivants :

- Qu'est ce qu'un délit ? je c'est pas
- Qu'évoque la justice pour vous ? ~~je ne sais pas~~  
c'est comme la Police
- Quel est son rôle ? de nous protéger
- Que signifie pour vous le mot « menace » ? ~~menace de mort~~  
comme tu resta à la  
corti
- Que signifie pour vous le mot « menace de mort » ? je va te tuer
- Comment définiriez vous le mot « homosexualité » ? quel ~~est~~ aime les fille
- A quoi cela vous fait penser? Quel regard portez vous sur l'homosexualité ? Rien

## ANNEXE 10

### Tableau brainstorming des jeunes sur les contrôles des Forces de l'Ordre

Contrôle (+)	Contrôle (-)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître le policier</li><li>- personne inconnue</li><li>- Pas de caractéristique visible.</li><li>- être en groupe</li><li>- Politesse / Turbisme / Turpissement</li><li>- Durée du contrôle</li><li>- Fait son travail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître le policier</li><li>- Personne inconnue</li><li>- sentiment d'être persécuté</li><li>- Opinion du policier</li><li>- être en groupe</li><li>- partir / fuir.</li><li>- Neut</li><li>- Provocation dans les faits.</li><li>- Statut illégal.</li><li>- regard.</li><li>- Alcool / stupéfiants = Etat de la personne.</li><li>- humeur du policier</li><li>- lieu / la liste.<ul style="list-style-type: none"><li>→ d'où la personne vient</li><li>→ où elle est contrôlée.</li></ul></li><li>- Tenue vestimentaire.<ul style="list-style-type: none"><li>→ origines</li><li>→ couleur peau</li><li>→ traits visage</li></ul></li></ul>

## ANNEXE 11

### Tableau-Grille d'analyse des entretiens des jeunes

<u>Thème</u> \ <u>Jeune</u>	1	2	3	4	5	6	7	Total
Il n'y a pas de raisons politiques aux infractions commises par les jeunes	X	X			X	X	X	5
Il peut exister des raisons politiques aux infractions commises par les jeunes			X	X				2
Les infractions commises par les jeunes sont souvent pour de l'argent.	X		X			X		3
Le rapport au temps des jeunes : le présent, l'immédiateté	X						X	2
Les jeunes écoutent du RAP	X	X	X	X	X	X	X	7
Ils reconnaissent que les rappeurs ont un discours politique	X	X	X	X	X	X	X	7
Ils ont perçu le thème politique abordé par le rappeur	X	X	X	X	non	X	X	6
La compréhension des jeunes qui passent à l'acte contre les Forces de l'Ordre	X	X	X	non	X	X	X	6
La distinction entre les « bons » et les « méchants » policiers	X	X	X	X	X	X	X	7
La non compréhension de l'illégalité de certains actes	X						X	2
La comparaison avec d'autres types d'infractions	X							1
La critique concernant le fonctionnement de la Justice	X			X			X	3
mes parents ou mes amis parlent de politique	X	non	X	X	non	X	X	5
mais le jeune ne participe pas	X		X	X		X	X	5
Dans mon entourage personne ne parle		X			X			2

de politique								
La croyance en l'idée que les problèmes dans la société peuvent changer grâce à la politique est mitigée	X	X	X	X	X	X	X	7
J'ai d'autres préoccupations avant la politique	X	X		X				3
A l'école je n'ai pas l'impression d'avoir pu parler de politique	X			X		X		3
A l'école, nous avons parlé de politique		X	X		X		X	4
Je soutiens une cause humanitaire		X famine Afrique	X Syrie	X adoption d'enfants par les homosexuels	non	X massacres en Palestine	X discrimination + bavure police	5
J'agis pour une cause humanitaire		Non juste pensée	X réseaux sociaux	X réseaux sociaux	non	Non il en parle	X réseaux sociaux	3
L'effet de groupe est perçu par le jeune					X	X		2
Porter plainte contre les forces de l'ordre est inutile					X			1
L'impact de l'expérience/discours de la famille avec les institutions publiques sur le jeune						X		1
L'identification au quartier						X		1

## ANNEXE 12

### Mail envoyé à la Chef de service « démocratie locale » de la mairie de la métropole

#### CALIS Ayse

---

**De:** CALIS Ayse  
**Envoyé:** lundi 6 novembre 2017 15:47  
**À:** @  
**Cc:** ;  
**Objet:** Demande RDV - Participation des jeunes

Bonjour Madame

Je me présente, je m'appelle Ayse CALIS, je suis éducatrice en 2ème année de formation à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).  
Je suis actuellement en stage à l'Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de

Je vous avais rencontré une première fois dans le cadre des « Assises citoyennes – acte 3 – place aux jeunes ! » à . Plus précisément, le mercredi 20 septembre 2017, lors de la conférence « *Les nouvelles modalités d'engagement des jeunes, préfiguration de la citoyenneté de demain ?* ».

Je vous avais expliqué que dans le cadre de mon mémoire de professionnalisation, je travaille sur le thème de la valorisation de la parole politisée des jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse. L'objectif est d'aborder avec les jeunes les questions socio-politiques en vue de favoriser leur implication dans la société. Dans cette perspective, je suis à la recherche de dispositifs existant à au sein desquels ces jeunes pourraient participer à la vie publique (par exemple le Conseil municipal de la jeunesse). Je cherche également à savoir comment la municipalité de envisage la question de la participation de ce public. Ainsi, je souhaiterais vous raconter pour échanger autour de ce thème.

Je me suis déjà entretenue sur ce projet avec mon Directeur de service, Monsieur , ainsi que mon Responsable d'unité, Monsieur .

Je suis à votre dispositions pour d'éventuelles questions.

Bien cordialement,

Ayse CALIS  
Educatrice stagiaire PJJ  
UEMO

## **Résumé :**

Dans ce mémoire, je cherche à savoir dans quelles mesures les jeunes pris en charge par la PJJ et provenant plus particulièrement des quartiers prioritaires associent à leurs comportements une conscience politique sans qu'elle soit exprimée comme telle ? Je m'appuie sur le sens le plus général du terme politique (Polity) : la régulation du monde social ; pour chercher une forme minimale de politisation chez ces jeunes.

Le rapport au politique des jeunes dépend de leur socialisation, bien qu'elle ne soit pas complètement déterminante. Concrètement, la conscience politique des jeunes se manifeste à travers leurs contestations du fonctionnement de la justice et de certaines lois, et les causes qu'ils soutiennent. Les relations conflictuelles entre les Forces de l'Ordre et les jeunes sont une illustration de cette conscience. J'ai pu montrer que les jeunes s'engagent selon de nouvelles modalités au détriment des dispositifs prévus par la politique institutionnelle et sont majoritairement plus préoccupés par leurs propres difficultés que par l'intérêt général. Néanmoins, la conscience politique de ces jeunes, si elle ne s'exprime pas toujours de la bonne manière (passage à l'acte) pourrait être un support pour mettre au travail leur rapport à la parole, leur sentiment d'exclusion et leur place d'acteur dans la société. Cependant, je montre aussi que l'intérêt que peuvent porter les jeunes au politique n'est que peu reconnu par les professionnels. En milieu ouvert, il semble plutôt difficile pour les éducateurs d'aborder cette question et ce parce qu'ils ont plusieurs dimensions à traiter dans la situation du jeune. Pourtant, dans le contexte de cette prise en charge, il apparaît pertinent de (re)donner la parole à ces jeunes et de leur permettre d'exprimer autrement que par des passages à l'acte leur révolte ou leur sentiment d'injustice.

**Mots-clés : Quartiers de la politique de la ville ; Politique ; Citoyenneté ; Engagement ; Parole ; Relations sociales.**